



## Mobilité et migration des Indiens inscrits : une analyse des données du recensement de 1996



Strategic Research & Analysis Directorate  
Direction générale de la recherche et de l'analyse



Publié avec l'autorisation du  
ministre d'Affaires indiennes  
et du Nord Canada,  
Ottawa, 2004

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-7053-000-FF-A1

N° de catalogue R2-299-2003F-PDF

ISBN 0-662-75529-4

© Ministre de Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in  
English under the title : **Registered Indian Mobility and Migration: An Analysis of  
1996 Census Data**

## **Remerciements**

Cette étude a été menée par Mary Jane Norris, Dan Beavon et Eric Guimond de la Direction de la recherche et de l'analyse d'Affaires indiennes et du Nord Canada, avec la collaboration de Martin Cooke, étudiant diplômé de l'université de Western Ontario. Les auteurs désirent remercier tous ceux et celles qui ont contribué au développement et à l'achèvement de l'étude. Victoria de la Ronde, ancienne directrice de Recherche et Analyse, reconnaissant l'importance des questions soulevées, a soutenu l'étude. Gerry Ouellette de Statistique Canada a effectué les extractions de données nécessaires à ce type d'analyse. Stewart Clatworthy de Four Directions Project Consultants a fourni des conseils et des commentaires concernant l'orientation de l'étude. Lucette Dell'Oso d'AINC et Reina Dubé se sont chargées de faire traduire le document et de préparer les textes et le site Web en vue de sa publication.

## Résumé

On pense généralement que la croissance de la population autochtone canadienne en milieu urbain est due à la migration des Indiens inscrits des réserves vers les villes. Le présent document examine, pour les Indiens inscrits, les tendances de la migration et de la mobilité résidentielle en direction et en provenance des réserves. Cet examen est fait à l'aide des données du recensement de 1996. Les tendances de la migration et de la mobilité par âge et par sexe sont examinées, et des comparaisons sont faites entre les Indiens inscrits et d'autres groupes autochtones, ainsi qu'avec la population canadienne dans son ensemble. En outre, des contrastes sont établis entre les tendances de la mobilité sur un an et sur cinq ans. Un examen plus détaillé des flux migratoires à partir de villes et de réserves particulières est aussi présenté. Les données du recensement montrent que les réserves ont enregistré un gain net de migrants entre 1991 et 1996, tandis que les régions métropolitaines de recensement (RMR) ont connu une migration nette négative. C'est le prolongement d'une tendance qui existe depuis la fin des années 1960. Les Indiennes inscrites avaient des taux de migration plus élevés que leurs homologues de sexe masculin, et celles qui se déplaçaient avaient tendance à faire partie du groupe d'âge des jeunes adultes. Au chapitre de la mobilité générale, les Indiens inscrits vivant hors réserve avaient une mobilité supérieure à celle de la population canadienne en général, ainsi qu'à celle des Indiens inscrits vivant dans des réserves.

## Table des matières

	Page
<b>Remerciements</b>	i
<b>Résumé</b>	ii
<b>Table des matières</b>	iii
<b>Liste des figures</b>	v
<b>Tableau</b>	vi
<b>1 Introduction</b>	1
<b>2 Revue de la documentation</b>	2
2.1 Tendances de la mobilité et de la migration des Indiens inscrits	2
2.2 La migration en tant qu'élément de la croissance démographique	3
2.3 Âge et sexe : caractéristiques des migrants	8
2.4 Raisons de la migration	11
<b>3 Méthodologie</b>	14
3.1 Concepts relatifs à la mobilité	15
3.2 Limites des données du recensement	15
<b>4 Tendances de la migration : 1991 à 1996</b>	17
4.1 Flux migratoires nets sur cinq ans	17
4.2 Caractéristiques des migrants : taux de mobilité et de migration selon l'âge et le sexe	23
4.3 Taux de mobilité et de migration dans et hors les réserves	23
4.4 Taux de mobilité et de migration selon l'âge par origine et destination	25
4.4.1 Migration depuis les réserves	26

4.4.2	Migration vers les réserves	30
4.4.3	Migration entre localités hors réserve	32
4.5	Tendances de la migration selon les unités géographiques	32
4.5.1	Différences dans la migration et la mobilité résidentielle, en nombre et en fréquence, selon le lieu de résidence	35
<b>5</b>	<b>Conclusions</b>	<b>39</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>42</b>

## Liste des figures

	Page
<b>Figure 1</b> Projections de la population des Indiens inscrits, Canada, 1985-2020	6
<b>Figure 2</b> Nombre annuel de réintégrations en vertu du projet de loi C-31, Canada, 1985-1996	7
<b>Figure 3</b> Estimation de l'indice synthétique de fécondité, Canada, 1996	9
<b>Figure 4</b> Composantes de la croissance démographique projetée, Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1996	9
<b>Figure 5</b> Raisons de la migration, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, Canada	14
<b>Figure 6</b> Mouvements migratoires nets sur 5 ans Indiens inscrits âgés de 5 ans et plus, Canada, 1986-1991 et 1991-1996	19
<b>Figure 7</b> Mouvements migratoires nets annuels Indiens inscrits âgés d'un an et plus, Canada, 1995-1996	20
<b>Figure 8</b> Origine - Destination Indiens inscrits âgés de 5 ans et plus, Canada, 1991-1996	22
<b>Figure 9</b> Proportion de l'ensemble des personnes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	24
<b>Figure 10</b> Proportion des personnes non migrantes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	27
<b>Figure 11</b> Proportion des personnes migrantes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	28
<b>Figure 12</b> Taux de migration hors des réserves selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	29

<b>Figure 13</b>	Taux de migration vers les réserves selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	31
<b>Figure 14</b>	Taux de migration entre localités hors réserve, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996	33
<b>Figure 15</b>	Taux de migration des communautés de Premières nations, de Métis et d'Inuits, Canada, 1991-1996	34
<b>Figure 16</b>	Taux de migration des communautés de Premières nations les plus peuplées, Canada, 1991-1996	34
<b>Figure 17</b>	Ratio entre les volumes annuel et quinquennal de personnes ayant déménagé ou migré, Canada, 1996	36
<b>Figure 18</b>	Taux de migration de 10 grandes villes canadiennes	37

### Tableau

<b>Tableau 1</b>	Facteurs d'accroissement de la population indienne inscrites, Canada, 1991-1996	7
------------------	---	---



## 1 Introduction

La population autochtone des villes canadiennes a augmenté considérablement depuis les années 1960. Cette croissance est observable en termes d'effectifs absolus, en proportion de la population autochtone totale et en proportion de la population urbaine totale. La croissance de la population autochtone urbaine a été généralement attribuée à un exode, des réserves vers les villes, de gens désirant se trouver un emploi et se soustraire à l'extrême pauvreté de leurs communautés d'origine. Deux récents articles de journaux illustrent éloquemment cette vision des choses :

*Les réserves du Manitoba sont des poches de pauvreté insupportable ... des îlots de pauvreté peuvent se créer lorsqu'un grand nombre de personnes rejettent l'option d'aller là où sont les emplois, même si leur communauté locale offre peu de débouchés économiques ... Les chefs autochtones ruraux doivent accepter qu'il y a des fois où la seule façon d'échapper à la pauvreté dans la réserve, c'est de partir (Traduction)<sup>1</sup>.*

*Certaines communautés autochtones ont la chance de compter sur des stocks de pétrole et de gaz; bon nombre des communautés, toutefois, ont peu de ressources naturelles. Les réserves sont clairement inadéquates comme sources d'activité économique. D'où l'exode vers les régions urbaines (c'est nous qui soulignons). Les réserves sont confrontées à un déplacement d'envergure nationale des campagnes vers les villes. Les gens déménagent du Canada rural vers le Canada urbain, et des régions du nord vers les régions du sud. Outre l'extraction des ressources naturelles et le tourisme saisonnier, le Canada rural a une base économique qui s'effrite. Les villes génèrent l'essentiel des revenus, du capital intellectuel et des perspectives d'avenir du pays (Traduction)<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> Escaping Poverty, Winnipeg Free Press, 8 avril 1999.

<sup>2</sup> Jeffrey Simpson, Globe and Mail, 19 mai 1999.

Ces deux citations, qui témoignent de perceptions répandues, révèlent une importante méprise quant aux tendances réelles de la mobilité autochtone au Canada. Le présent document démontre qu'il n'y a eu aucun exode massif vers les régions urbaines de la part des Indiens inscrits et, plus précisément, que la croissance de la population des Indiens inscrits observée en milieu urbain résulte bien davantage de modifications législatives et de l'accroissement naturel que de la migration. Par ailleurs, il ne semble pas que la migration des Indiens inscrits ait nécessairement pour objet la recherche d'un emploi, même si elle a été interprétée de cette façon. L'analyse des données disponibles du recensement permet de tracer un tableau plus exact de la mobilité des Indiens inscrits et de comprendre les tendances réelles de la migration.

## **2 Revue de la documentation**

### **2.1 Tendances de la mobilité et de la migration des Indiens inscrits**

La première évocation d'un exode migratoire des réserves vers les villes remonte à Hawthorn (1966), qui concluait que les gens déménageaient en grand nombre des réserves vers les villes, en quête de meilleures perspectives d'emploi. Hawthorn prédisait que de nombreuses réserves finiraient par disparaître parce qu'elles subissaient plus de départs que pouvaient supporter leur population et leur rythme de renouvellement. Toutefois, l'auteur offrait peu d'arguments chiffrés à l'appui de cette conclusion dans son étude largement anthropologique. La première analyse concluante de données quantitatives sur la migration des Autochtones a été réalisée par Siggner (1977), à l'aide des données du recensement de 1971. Ces données montraient que la destination de 28 % des Indiens inscrits qui avaient déménagé entre 1966 et 1971 était une région métropolitaine, tandis que 27 % étaient allés s'établir à l'intérieur d'une réserve. La migration de sortie la plus prononcée était les déplacements à partir de régions rurales, hors réserve, généralement destinés vers une réserve ou une région urbaine. Plutôt qu'un mouvement unidirectionnel des réserves vers les villes, ce sont des gains migratoires nets en faveur tant des réserves que des régions urbaines qui ont été enregistrés entre 1961 et 1971.

Cette tendance à une migration nette positive à la fois vers les réserves et les villes s'est poursuivie tout au long des années 1970 et 1980. Norris (1990) notait que la migration entre les réserves et les régions urbaines s'était intensifiée depuis le début des années 1970 : « En raison partiellement de l'afflux croissant des Indiens venant des régions urbaines, le nombre des migrants vers les réserves a dépassé le nombre de ceux sortant des réserves durant la période 1976-1981 : 3 200 Indiens inscrits ont quitté les réserves et établissements, tandis que 10 700 y sont entrés, pour une migration d'entrée nette de 7 500. Ce gain net était attribuable, dans une proportion de près des deux tiers, à des déplacements en provenance des régions urbaines. » (Traduction). Les données du recensement de 1991 indiquent qu'entre

1986 et 1991 également, à la fois les réserves et les régions métropolitaines de recensement (RMR) ont enregistré un gain net de migrants, tandis que les régions rurales hors réserve tout comme les régions urbaines plus petites ont accusé un déficit net de la migration des Indiens inscrits. Durant cette période, les réserves ont connu des gains nets supérieurs à ceux des RMR (Clatworthy, 1997 : 31).

Bien qu'aucune donnée ne semble appuyer l'idée d'une migration massive vers les villes, il semble y avoir des indications selon lesquelles la population autochtone est généralement plus mobile que la population canadienne dans son ensemble. Ça semble le cas, en particulier, de ceux qui ne vivent pas dans des réserves, ni dans d'autres communautés ou établissements autochtones (Norris, 1985; 1990; 1996). Clatworthy (1994) a lui aussi noté la plus grande mobilité de la population d'appartenance autochtone vivant hors réserve, observant que plus de 70 % des Autochtones en milieu urbain ont déménagé sur une période de 5 ans. Cette mobilité beaucoup plus grande de la population des Indiens inscrits hors réserve accroît les chances que les gens, en fait, aient déménagé plus d'une fois. Une étude antérieure de Siggner fondée sur les données du recensement de 1971 et utilisant la question sur la « fréquence des déménagements » a montré que les membres de bandes indiennes migraient plus fréquemment que les Canadiens en général (Siggner, 1977). D'autres études antérieures, basées sur les données du recensement de 1981 (Robitaille et Choinière, 1985; Norris et Pryor, 1984), ont elles aussi montré que dans le sud, les membres des populations inuites et autochtones en général étaient plus mobiles que leurs homologues des régions du nord, et également plus mobiles que les non-Autochtones du sud. Les taux de mobilité plus élevés des Autochtones vivant hors réserve laissent croire que très souvent, ces gens sont « de passage », ce qui pourrait refléter une situation de marginalisation sociale des populations autochtones en dehors des communautés autochtones. Il a également été suggéré que la mobilité hors réserve était due au moins en partie à la disponibilité insuffisante de logements abordables en milieu urbain (Trovato, 1994 : 28; Cooke, 1999).

## **2.2 La migration en tant qu'élément de la croissance démographique**

L'idée qu'à la fois les réserves et les grandes régions urbaines aient constamment enregistré une migration nette positive est peut-être une surprise pour ceux qui ont supposé que les réserves ont connu un exode continu. Cette perception est probablement due au moins en partie à la croissance de la population autochtone observée dans les régions urbaines, notamment dans le cas des Indiens inscrits.

Comme le note Clatworthy (1997), plusieurs facteurs importants, outre la migration, agissent sur la croissance démographique de la population des Indiens inscrits : fécondité, mortalité, formation de familles, exogamie, réintégrations et inscriptions en vertu du projet de loi C-31<sup>3</sup>, et règles concernant l'inscription des Indiens et l'appartenance aux bandes<sup>4</sup>. Le statut d'Indien inscrit est une situation juridique, de sorte que la taille de la population concernée est susceptible de changer par suite de modification des définitions légales. De même, les données du recensement reposent sur l'autodéclaration de l'identité ethnique. Certaines indications montrent qu'à mesure qu'évoluent la sensibilité des personnes et la perception de leur identité propre, les déclarations concernant l'appartenance peuvent également changer dans les réponses au questionnaire du recensement. Ce phénomène est appelé mobilité ethnique et peut lui-même être considéré comme une composante de croissance dans la détermination de la taille démographique des différents groupes autochtones, comme l'a démontré Guimond (1999).

N'importe lequel de ces facteurs pourrait se traduire par des taux de croissance différents entre les réserves et les villes. En fait, un examen plus approfondi montre qu'au cours des dix dernières années, la plus grande partie de l'accroissement de la population des Indiens inscrits hors réserve provient de réintégrations résultant du projet de loi C-31.

---

<sup>3</sup> En 1985, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les Indiens* (communément appelées projet de loi C-31). Ces modifications contenaient trois ensembles de dispositions qui agissent de façon cruciale sur la démographie des Indiens :

- rétablissement du statut d'Indien inscrit pour les personnes qui l'avaient perdu en vertu de versions précédentes de la *Loi* et, pour la première fois, inscription de leurs enfants;
- nouvelles règles régissant le droit à l'inscription pour tous les enfants nés après le 17 avril 1985 d'un parent Indien inscrit (règles de transfert du statut); et
- possibilité pour des Premières nations individuelles d'établir leurs propres règles et dispositions relatives à l'appartenance (règles d'appartenance à une bande).

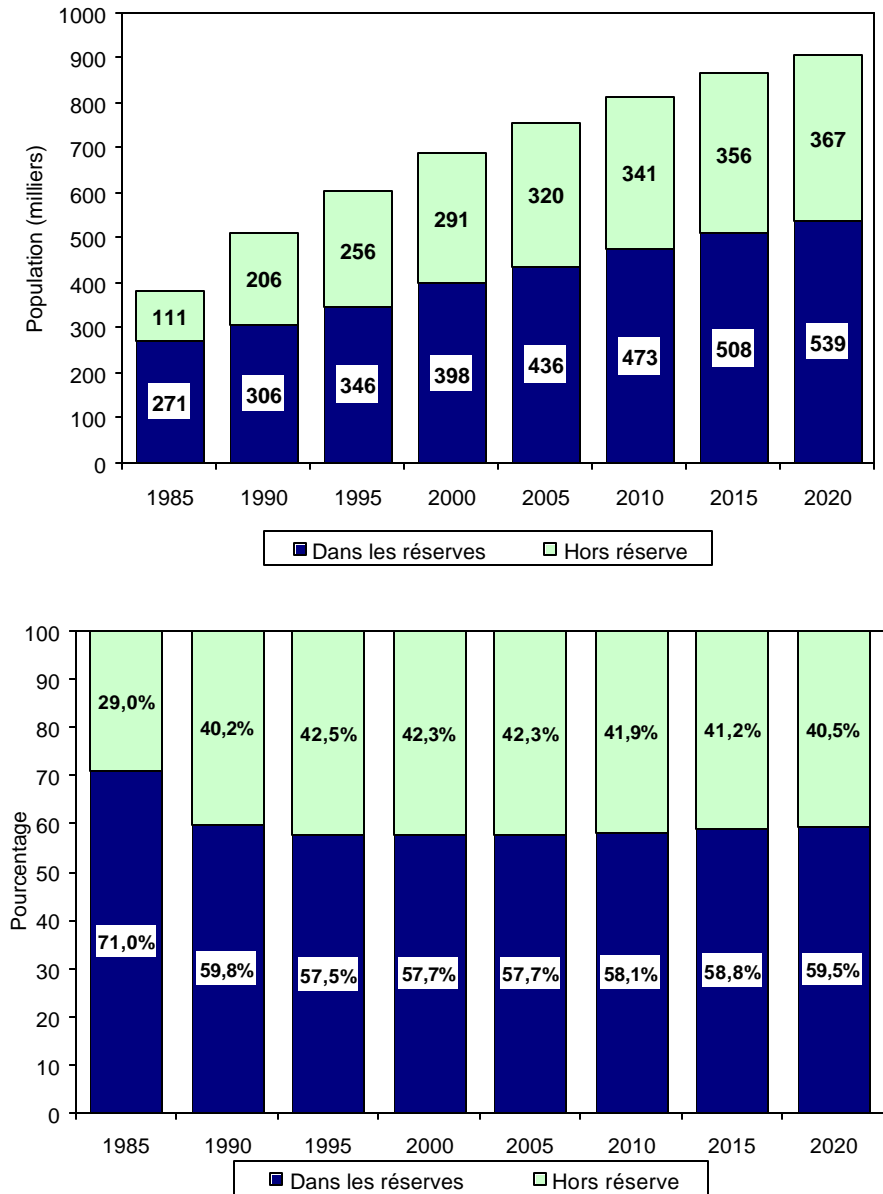
<sup>4</sup> L'impact démographique de la population réintégrée est sous-évalué dans le présent document parce que les enfants d'Indiens inscrits réintégrés en vertu du projet de loi C-31, s'ils sont nés après 1985, ne sont pas comptés parmi les Indiens réintégrés. Le nombre exact de ces enfants est pour le moment inconnu, mais il pourrait représenter de 15 000 à 20 000 Indiens inscrits additionnels, qui ne feraient pas partie de la population des Indiens inscrits si le projet de loi C-31 n'avait pas été adopté. Des recherches sont actuellement entreprises pour déterminer la taille exacte de ce groupe d'enfants nés depuis 1985 dont les parents ont retrouvé leur statut d'Indien en vertu du projet de loi C-31.

Les deux graphiques, à la figure 1, montrent les plus récentes projections de la population des Indiens inscrits de 1996 à 2021 (Loh et al., rapport non publié). L'aspect intéressant de ces deux graphiques est la croissance plus rapide de la population des Indiens inscrits qui est survenue entre 1985 et 1995. En 1985, seulement 29 % de la population des Indiens inscrits vivaient hors réserve. En 1995, cette proportion atteignait 42,5 %. La croissance rapide de la population hors réserve durant cette période de dix ans a souvent été attribuée à la migration des Indiens inscrits des réserves vers les villes. Or, comme nous l'avons mentionné, il n'y a aucune indication d'une telle migration massive dans la période 1985-1995. En fait, le principal facteur responsable de la croissance rapide de la population hors réserve a été le nombre de réintégrations en vertu du projet de loi C-31. La figure 2 montre le nombre annuel de réintégrations en vertu du projet de loi C-31 qui sont survenues chaque année depuis 1985. Jusqu'ici, plus de 120 000 personnes ont été réintégrées à titre d'Indiens inscrits. Les données du Registre des Indiens montrent qu'à la fin de 1995, seulement 6 % des nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 résidaient dans des réserves (Clatworthy, 1997). Le fait que près de 94 % des nouveaux inscrits continuent de résider hors réserve signifie qu'entre 1985 et 1995, la répartition de la population dans/hors réserve a été radicalement modifiée. Le tableau 1 montre l'impact possible que les inscrits en vertu du projet de loi C-31 ont pu avoir sur les effectifs du recensement entre 1991 et 1996. De la croissance de la population des Indiens inscrits vivant hors réserve, dont le nombre est passé de 201 090 à 260 755<sup>5</sup>, les additions en vertu du projet de loi C-31 ont représenté une part estimative de 42 %. Il convient également de signaler que, selon le recensement, la population vivant dans les réserves a elle aussi sensiblement augmenté entre 1991 et 1996, une autre confirmation du fait que les réserves ne subissent pas un exode massif de leur population.

---

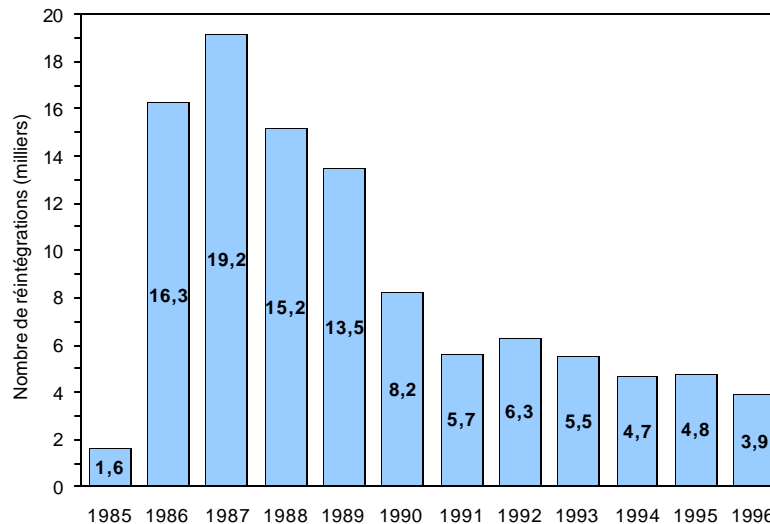
<sup>5</sup> Notons que les chiffres de 1991 et 1996 ne sont pas directement comparables pour plusieurs raisons, la principale étant les écarts liés au dénombrement partiel des réserves.

**Figure 1**  
**Projections de la population des Indiens inscrits, Canada, 1985-2020**



Source: Loh et al., rapport non publié.

**Figure 2**  
**Nombre annuel de réintégrations en vertu du projet de loi C-31, Canada, 1985-1996**



Source: AINC, Registre des Indiens.

**Tableau 1**  
**Facteurs d'accroissement de la population indienne inscrites, Canada, 1991-1996**

**Nombre d'Indiens inscrits selon le recensement (données non ajustées)**

	Dans les réserves	Hors réserve
1991	184 710	201 090
1996	227 285	260 755
Différence	+42 575	+59 665

**Registre des Indiens**

	Dans les réserves	Hors réserve
Réintégrations - proj. de loi C-31 1991-1996	1 619	25 364

Sources: Statistique Canada, totalisation spéciales, recensements de 1991 et 1996.  
 AINC, Registre des Indiens.

Selon Loh et al. (rapport non publié), les proportions relatives de la population sur et hors réserve ne devraient pas varier entre 1995 et 2020 (figure 1), car le nombre de réintégrations diminuera lentement et sera contrebalancé par les taux de fécondité plus élevés à l'intérieur des réserves (figure 3). Bien que ces projections démographiques du MAINC n'incluent pas d'hypothèses sur la migration vers les réserves ou hors des réserves, les tendances actuelles et passées de ces flux migratoires indiquent des apports nets en faveur des réserves.

Les projections de population des Indiens inscrits ayant la population de départ du recensement 1991 préparées pour la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones tiennent compte de la migration, des réintégrations et de l'accroissement naturel. Advenant que la migration actuelle se poursuive, ces projections montrent que cette composante compterait pour environ 25 % de la croissance projetée dans les réserves en 1996, figure 4. Toute variation importante de la distribution de la population autochtone sur et hors réserve proviendra plus vraisemblablement d'une modification de l'identification ethnique que de la migration ou de l'accroissement naturel.

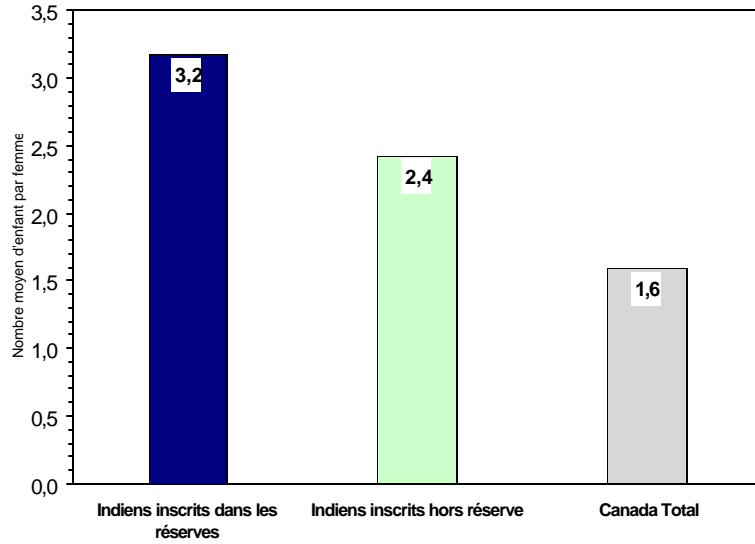
### **2.3 Âge et sexe : caractéristiques des migrants**

Les caractéristiques des Indiens inscrits migrants, en termes d'âge et de sexe, influenceront sur leurs expériences à l'arrivée dans une nouvelle communauté et les types de services communautaires qu'ils sont susceptibles de consommer, et modifieront également la composition des communautés d'origine et de destination. Toutes les migrations humaines ont une chose en commun : elles sont davantage le fait de jeunes adultes que de tout autre groupe d'âge (Shaw, 1975). C'est le cas notamment de la mobilité et de la migration chez les Indiens inscrits (Clatworthy, 1980, 1981, 1995; Peters, 1994; Siggner, 1977).

La mobilité des Autochtones présente des tendances distinctes selon le sexe, ce qui pourrait indiquer que les Indiens inscrits, selon qu'ils sont des hommes ou des femmes, se déplacent pour des raisons quelque peu différentes. Une prédominance des femmes a été observée parmi les Indiens inscrits qui migrent vers les villes, tandis que les hommes l'emportent parmi ceux migrant des villes vers les réserves (Peters, 1994). Peters émet l'avis que les femmes autochtones ont peut-être tendance à déménager dans un contexte familial, tandis que les hommes le font peut-être davantage à titre individuel, pour des raisons économiques (Peters, 1994 : 24). Clatworthy (1980, 1981; Clatworthy et Hull, 1983) présente des données selon lesquelles les femmes qui migrent vers des villes des Prairies sont plus susceptibles de citer le logement ou des raisons familiales, ou encore des problèmes avec leur communauté d'origine, comme raison de la migration, tandis que les hommes ont

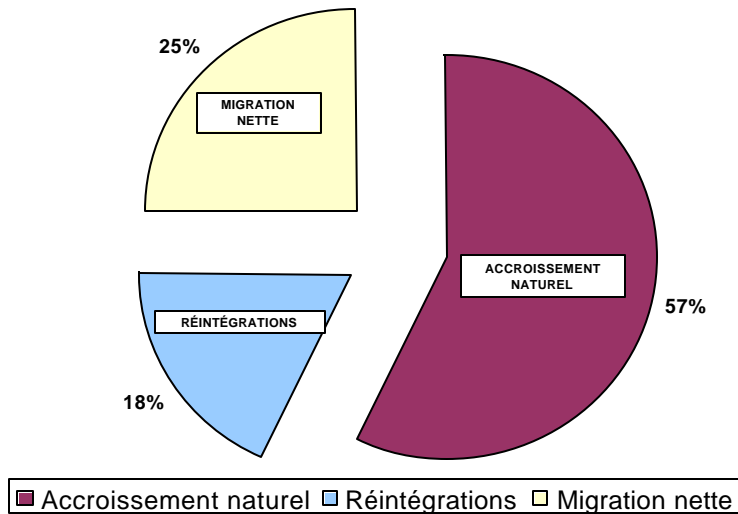


**Figure 3**  
**Estimation de l'indice synthétique de fécondité, Canada, 1996**



Source: Loh et al., rapport non publié.

**Figure 4**  
**Composantes de la croissance démographique projetée, Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1996**



Source: Norris, Kerr et Nault, 1995.

tendance à déclarer qu'ils ont déménagé pour des raisons économiques. Le phénomène des jeunes femmes qui, parmi les Indiens inscrits, quittent davantage les réserves que les hommes est du même ordre, quoique beaucoup plus prononcé, que celui de la migration de sortie plus élevée des femmes des régions rurales parmi la population canadienne en général (Norris, 1990). En fait, les jeunes femmes ont tendance à migrer davantage de façon générale, comme le signalait une analyse des données du recensement de 1996 sur les migrants interprovinciaux pour l'ensemble des Canadiens :

*Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les hommes et les femmes âgés de 25 à 29 ans au moment du recensement étaient le groupe de personnes le plus mobile ... À partir de ce sommet, la mobilité diminuait de façon constante avec l'âge ... Les femmes âgées de 15 à 24 ans étaient plus susceptibles de se déplacer que les hommes du même âge; il s'agit d'une tendance qui a été également observée aux recensements précédents. Leur plus forte propension à migrer était plus accentuée au sein du groupe d'âge des 20 à 24 ans. Une forte proportion des femmes de ce groupe d'âge avaient un partenaire généralement un peu plus âgé qu'elles, et qui appartenait souvent au groupe des 25 à 29 ans, groupe le plus mobile chez les hommes. (Statistique Canada, 1998 : 12)*

Plusieurs études, soit Gerber (1977), Clatworthy (1980, 1996) et Norris (1985, 1990, 1996), ont documenté le fait que les femmes sont surreprésentées dans la population migrante autochtone, tout comme les jeunes familles et les familles monoparentales dirigées par une femme (Clatworthy, 1994). Pour les femmes autochtones, en particulier dans les réserves, les facteurs attractifs et répulsifs qui dictent les mouvements sont différents ou viennent en sus de ceux touchant les femmes non autochtones. Les économies de nombreuses réserves offrent des possibilités d'emploi qui, traditionnellement, sont associées aux hommes, comme des emplois dans l'extraction des ressources et la construction. Par ailleurs, les femmes autochtones sont susceptibles d'être plus scolarisées que les hommes autochtones, et pourraient donc être mieux placées pour tirer parti des possibilités d'emploi dans les régions urbaines. Dans le cas des familles monoparentales dirigées par une femme, il pourrait y avoir peu d'autres choix que de quitter pour chercher un emploi. Selon d'autres indications, les conditions sociales dans certaines réserves peuvent être telles que les femmes sont amenées à partir pour échapper à des situations d'abus (Cooke, 1999).

## 2.4 Raisons de la migration

Souvent, dans les études, la migration humaine est située dans un cadre coûts-avantages en vertu duquel la migration est le résultat d'un processus de décision rationnel (Lee, 1966; Trovato et al. 1994). La décision de déménager, ou de ne pas déménager, est prise après que la personne eut soupesé les avantages relatifs qu'offre la communauté d'origine, ceux offerts par les destinations possibles et les coûts qu'entraînerait un déménagement. La décision de partir, ou de rester, a été décrite comme le résultat d'une interaction entre des facteurs répulsifs, ou raisons de quitter son domicile actuel, et des facteurs attractifs ou avantages à gagner d'un déménagement ailleurs (Sjaastad, 1962). La décision de déménager est un « comportement d'optimisation chez l'individu qui tente d'améliorer sa qualité de vie globale » (Trovato, 1994 : 3).

Bien qu'un tel cadre coûts-bénéfices, "facteurs de répulsion ou d'attraction" soit intéressant par sa simplicité, la difficulté demeure d'essayer de cerner exactement les facteurs qui influent sur les décisions des gens de partir ou de rester. Les attributs de toute communauté particulière qui peuvent contribuer à une meilleure « qualité » de vie peuvent inclure de multiples caractéristiques sociales, économiques et politiques, et chaque personne appréciera évidemment ces facteurs différemment, à la lumière de sa situation personnelle.

Dans le cas de la migration des Autochtones au Canada, plusieurs facteurs précis influant sur la décision de quitter la réserve ont été observés. Au premier rang des facteurs entraînant des « sorties » des réserves figure l'absence de possibilités d'emploi, et les conditions sociales difficiles qui en résultent dans de nombreuses communautés (Trovato, 1994 : 15). Plusieurs études se sont penchées sur les piètres conditions économiques des réserves en tant que causes d'une vaste migration perçue en direction des villes (Hawthorn, 1966; McCaskill, 1970; Falconer, 1985; Trovato, 1994). Toutefois, la perception courante selon laquelle la principale raison de la migration des réserves vers les villes est la recherche d'un emploi n'a pas été soumise à beaucoup de vérifications empiriques. Denton (1972), dans une étude de la migration entre une réserve et une ville des Prairies située à proximité, a conclu que la mobilité à des fins d'emploi est certes importante, mais qu'un nombre imposant de jeunes gens peuvent déménager afin de se marier, ou pour échapper à l'ennui. Krotz (1980) a également observé que les jeunes, en particulier, peuvent être attirés par les « lumières » de la ville. Gerber (1984) a constaté que la qualité du logement dans les réserves est un important prédicteur des niveaux de migration, tout comme la complétude institutionnelle, ou la capacité de la communauté de répondre aux besoins commerciaux, économiques et autres de la personne. De même, l'insuffisance de services de santé, de logements et de

possibilités d'instruction dans les réserves est souvent citée comme facteur qui pousse les gens à partir (Trovato, 1994 : 18). Dans certaines réserves, la migration de sortie peut également être liée à la politique de la bande, ainsi qu'à l'accès à l'emploi et à des possibilités de logement (Cooke, 1999).

La migration des villes vers les réserves a généralement été expliquée par des retours, c'est-à-dire des déplacements vers les réserves de gens qui les avaient quittées antérieurement (Frideres, 1974; Siggner, 1977, Norris, 1990). Cette migration a souvent été décrite comme le résultat d'une incapacité des gens ayant quitté les réserves de se trouver de l'emploi, ou encore de s'adapter aux conditions de la ville (Trovato, 1994 : 287). Les difficultés éprouvées dans la ville peuvent être liées à une discrimination dans l'emploi et au racisme, ou encore à l'adaptation au mode de vie urbain. Toutefois, bien que l'incapacité de trouver un emploi dans la ville soit souvent présentée comme la principale cause de la migration de retour dans les réserves, les antécédents de travail et la scolarité des personnes ne se sont pas révélés de bons prédicteurs de la migration de retour (Cooke, 1999).

Plutôt que de se concentrer sur les facteurs susceptibles de « pousser » les gens hors des villes vers les communautés autochtones, il peut être utile d'examiner les facteurs pouvant « attirer » les gens vers ces communautés. Les réserves jouent un rôle distinct dans les tendances de migration des Autochtones. Contrairement à ce qui se passe en migration internationale, par exemple, les réserves sont des destinations vers lesquelles un retour est possible et relativement facile (Lurie, 1967). Les régions urbaines ont certes certains avantages sur le plan de la disponibilité des services et de la taille du marché du travail, mais elles présentent aussi une foule d'inconvénients par rapport à de nombreuses réserves. L'attraction exercée par la famille et les amis, les activités culturelles et les services qui ne sont peut-être pas accessibles ailleurs font des réserves une importante destination pour les Autochtones qui quittent la ville. Certains éléments indiquent que le soutien des familles étendues peut être une ressource de grande importance pour les habitants des communautés autochtones, laquelle est relativement absente dans les villes. La non-disponibilité de logements adéquats peut, bien sûr, amener des gens à quitter les réserves, mais l'insuffisance de logements abordables qui afflige de nombreuses villes, jumelée à des conditions sociales difficiles, peut également inciter les gens à retourner dans les réserves (Trovato, 1994 : 28). De plus, la vie dans les communautés autochtones rurales est bien sûr qualitativement différente de la vie en ville. Nombreux sont ceux qui préfèrent le rythme de vie plus lent qu'offre une réserve et peuvent chercher à y retourner dès que les circonstances le permettent. Les gens peuvent percevoir leur réserve comme un endroit offrant une meilleure qualité de vie, sous forme de liens plus étroits avec les autres membres de la communauté, de taux de criminalité plus faibles et de d'occasions accrues de participer à des activités culturelles. Certaines réserves ont été décrites

par leurs habitants comme de meilleurs endroits pour élever leurs enfants que les centres urbains, car la criminalité peut y être moins prononcée et les problèmes d'abus d'alcool et de drogues y être moins nombreux. Pour d'autres, prendre sa retraite dans la réserve est considéré comme une option souhaitable (Cooke, 1999).

L'une des principales raisons de la rareté des recherches sur les motivations de la migration est tout simplement l'absence de données. Bien que le recensement soit la principale source d'information relative à la migration et à la mobilité des Canadiens, aucune question précise n'est posée sur la raison d'un déménagement. La seule possibilité est donc de déduire les motivations par inférence, à partir des données du recensement. L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991, qui était une enquête postcensitaire, comprenait toutefois une section sur la mobilité, dont une question demandait expressément au répondant pourquoi il avait déménagé (Statistique Canada, 1993).

La figure 5 présente une répartition, d'après l'EAPA de 1991, des raisons pour lesquelles les Indiens inscrits avaient déménagé (Clatworthy et Cooke, 2001). Trois types de déménagements ont été examinés pour les Indiens inscrits<sup>6</sup> :

- Hors à dans réserve : déménagements vers une réserve à partir d'un endroit situé hors réserve;
- Dans à hors réserve : déménagements d'une réserve à un domicile situé hors réserve; et
- Hors à hors réserve : déménagements d'un endroit hors réserve à un autre endroit hors réserve (p. ex. d'une ville à une autre, ou d'une localité rurale à une ville ou vice-versa).

Comme le montre la figure 5, les principales raisons pour déménager hors d'une réserve (dans à hors) ont trait à des questions touchant la famille (34 %), l'éducation (25 %) et le logement (27 %). Fait étonnant, seulement une faible proportion des répondants (5 %) ont indiqué qu'ils quittaient la réserve pour une question d'emploi. Dans le cas des Indiens inscrits retournant dans une réserve (hors à dans), les principales raisons étaient semblables à celle du groupe précédent, c'est-à-dire qu'elles concernaient la famille (44 %), le logement (25 %) et, dans une moindre mesure, l'éducation (11 %). Dans le troisième groupe « hors à hors » la gamme de raisons invoquées différait de celle des deux autres groupes du fait que l'emploi

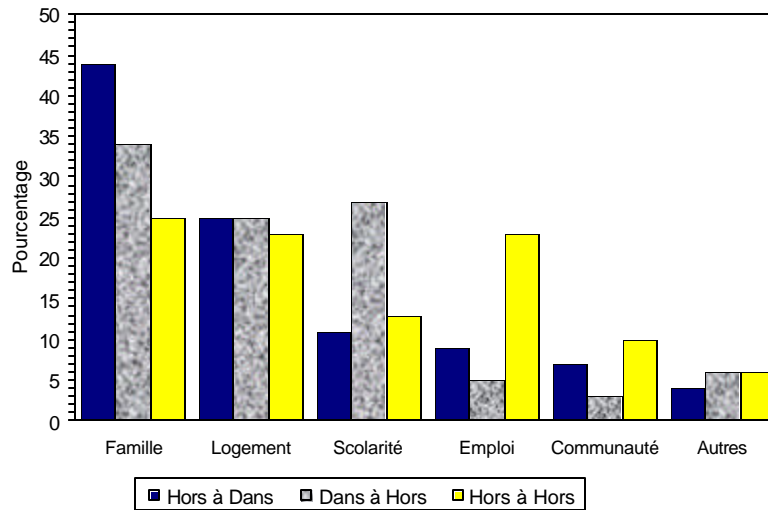
---

<sup>6</sup> Techniquement, il existe un quatrième type de déménagements « dans à dans » c'est-à-dire d'une réserve à une autre. Les raisons de ces déménagements n'ont pas été examinées à cause du faible nombre de cas dans la population de l'enquête.

jouait un rôle majeur. Les principales raisons des déménagements du groupe « hors à hors » étaient les suivantes : famille (25 %), logement (23 %), emploi (23 %) et l'éducation (13 %).

Dans les trois groupes, les déménagements étaient principalement motivés par des raisons liées à la famille. Par ailleurs, près du quart des déménagements dans les trois groupes visaient une amélioration du logement.

**Figure 5**  
**Raisons de la migration, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, Canada**



Source: Statistique Canada. Enquête auprès des peuples autochtones de 1991.

### 3 Méthodologie

Le recensement est l'une des rares sources de données sur la migration des Canadiens, et plus précisément celle des Indiens inscrits. Des données sur la mobilité et la migration sont recueillies dans le cadre du recensement depuis 1961. Depuis ce temps, la question suivante est posée : « Où habitez-vous il y a 5 ans? »<sup>7</sup>. En 1991, une deuxième question, portant sur la mobilité et la migration

<sup>7</sup> De légers changements ont été apportés à la question standard « Où habitez-vous il y a 5 ans? » depuis 1986. Ces modifications mineures n'ont pas été considérées comme une entrave importante à la comparabilité historique. Pour un examen détaillé, voir Norris (1992).

depuis un an, a été ajoutée à la question ci-dessus. Cette nouvelle question était : « Où habitez-vous il y a 1 an? »<sup>8</sup>. En 1991, le lieu de résidence pour la question portant sur un an était limité à l'échelon provincial; en 1996, il a été étendu à la subdivision de recensement (SDR)<sup>9</sup>, ce qui a permis l'analyse des tendances de la migration à l'échelon des SDR, et donc des réserves. Les données relatives à ces deux questions sont analysées dans le présent document.

### **3.1 Concepts relatifs à la mobilité**

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans ou un an plus tôt, selon la question du recensement. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les non-migrants les migrants. Les non-migrants sont les personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse, mais dans la même subdivision de recensement, et donc dans la même communauté. Les migrants sont ceux qui demeuraient dans une SDR différente cinq ans, ou un an, auparavant<sup>10</sup>.

### **3.2 Limites des données du recensement**

Bien que le recensement trace le tableau le plus complet des tendances et des profils de la migration au Canada, plusieurs mises en garde s'imposent quant à l'utilisation des données du recensement pour mesurer les tendances de la migration et de la mobilité des Indiens inscrits.

---

<sup>8</sup> La question sur la mobilité depuis un an a été ajoutée en 1991 parce qu'elle fournit une mesure directe de la migration sur une période d'un an. Elle offre donc un « repère » pour le nombre annuel des migrants internes tout comme des immigrants internationaux. La question portant sur cinq ans n'est pas aussi fiable pour calculer les déplacements sur un an, car elle ne tient pas compte des déménagements multiples sur la période de cinq ans. En outre, une variation considérable des tendances de la migration peut se produire sur cinq ans, ce qui pourrait surévaluer, ou sous-évaluer, l'impact des tendances de la migration sur un an.

<sup>9</sup> Le terme « subdivision de recensement » (SDR) s'applique en général aux municipalités ou à leurs équivalents, comme les réserves indiennes, les établissements indiens ou les territoires non organisés.

<sup>10</sup> Une autre distinction peut être faite entre migrants intranationaux et migrants internationaux. Les migrants intranationaux sont les personnes qui habitaient dans une SDR différente (cinq ans ou un an auparavant) et qui sont restées au Canada, tandis que les migrants internationaux sont les personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada (cinq ans ou un an auparavant). Le recensement ne peut mesurer les sorties internationales parce que les Canadiens qui résident hors du Canada le jour du recensement ne participent pas au recensement. Par conséquent, l'analyse du présent document se limite aux migrants intranationaux.

Premièrement, les données sur la mobilité et la migration comportent plusieurs limites inhérentes. Les données sur la démographie, l'état matrimonial et la situation socio-économique peuvent changer avec le temps et ne sont pas nécessairement celles qui existaient au moment de la migration. Par exemple, puisque l'âge est relevé à la fin de l'intervalle de migration de cinq ans, les profils par âge ne reflètent pas nécessairement les âges réels auxquels les gens ont déménagé. Les données sur l'intervalle de migration d'un an donnent un tableau plus exact des caractéristiques réelles qui existaient au moment de la migration. Une autre limite des données sur la mobilité et la migration s'appliquant à un intervalle, c'est que les déménagements ne sont pas tous comptés. Tout ce que nous savons, c'est où la personne habitait au début et à la fin de l'intervalle. Les déménagements des personnes qui sont parties puis revenues durant l'intervalle, des gens qui ont fait plus d'un déménagement et des personnes décédées ne sont pas comptés. Par conséquent, comme mesure de la migration annuelle, la question sur cinq ans ne reflète pas avec une totale précision le nombre ou la tendance des migrations, et les variations annuelles des tendances ne peuvent être détectées. Quant aux données sur un an, bien qu'elles offrent un tableau plus exact des tendances et caractéristiques de la migration pour une année donnée, il y a danger qu'elles reflètent une période inhabituelle ou volatile et ne soient pas représentatives des tendances à plus long terme. Sous cet angle, la question sur cinq ans fournit une meilleure représentation des tendances de la mobilité.

Une autre limite des données du recensement relatives à la mobilité réside dans la façon dont les données sont recueillies. Le recensement utilise le formulaire complet (« 2B ») pour les questions sur le groupe ethnique et la mobilité, ainsi que d'autres questions, et ce questionnaire est rempli par un échantillon de la population totale du recensement. Il n'est pas utilisé pour recenser les personnes se trouvant hors du Canada ou dans des institutions comme les prisons, les établissements pour malades chroniques ou les maisons de chambres. L'incapacité de relever des données sur ces personnes peut être problématique car les taux d'incarcération des Autochtones sont extrêmement élevés, en particulier dans les provinces de l'Ouest. De plus, en raison des loyers moins élevés, les Autochtones résident en très grand nombre dans des maisons de chambres dans les centres urbains.

Troisièmement, une proportion importante de la population des réserves n'est pas incluse dans le recensement en raison du dénombrement partiel de certaines réserves, ainsi que des taux élevés de sous-dénombrement dans les réserves. Depuis 1986, plusieurs communautés des Premières nations ont refusé de participer au recensement pour diverses raisons, par exemple l'expression de leur souveraineté ou une méfiance envers le gouvernement. Le dénombrement partiel des réserves complique l'interprétation des tendances sur diverses années de recensement, car ce ne sont pas toujours les mêmes réserves qui participent d'un



recensement à l'autre, et aussi parce que l'ampleur du sous-dénombrement varie entre les recensements, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Une mise en garde vise également la comparaison des données sur la migration au fil du temps, car la population des Indiens inscrits n'est pas directement comparable d'un recensement à l'autre en termes de concepts et de mesure. Jusqu'à un certain point, les réserves peuvent être sous-évaluées à titre de destinations car dans les cas de dénombrement partiel, la réserve n'est pas représentée comme destination actuelle, bien qu'elle le soit comme origine à titre de lieu de résidence cinq ans auparavant. Pour les fins de l'analyse des données du recensement sur les flux migratoires, les réserves partiellement dénombrées ont été exclues comme origines dans leurs recensements respectifs.

Quatrièmement, il faut signaler que certaines des différences entre sexes dans les données du recensement sur la migration de sortie pourraient être attribuables en partie à des différences entre sexes dans le sous-dénombrement et l'autodéclaration de la mobilité. Le sous-dénombrement est plus élevé dans le cas des hommes adultes en raison de la population non couverte des institutions, tandis qu'il pourrait y avoir des différences d'autodéclaration entre hommes et femmes pour les questions du recensement visant les Autochtones/Indiens inscrits.

Enfin, les unités géographiques changent parfois avec le temps. Par exemple, de nouvelles réserves peuvent être créées entre deux années de recensement. De même, la désignation géographique d'une ville ou d'autres unités géographiques peut changer. Par exemple, il arrive que des villes fusionnent avec d'autres villes ou des régions rurales et qu'il en résulte de nouvelles régions métropolitaines de recensement (villes comptant plus de 100 000 habitants). Il importe donc d'être prudent dans les comparaisons chronologiques entre des unités géographiques comme les régions métropolitaines de recensement.

## **4 Tendances de la migration : 1991 à 1996**

### **4.1 Flux migratoires nets sur cinq ans**

Un examen de la migration nette entre 1991 et 1996 montre la direction dans laquelle une majorité de migrants se sont déplacés, et si les villes, les réserves ou les régions rurales ont eu tendance à gagner ou à perdre des migrants aux dépens ou au profit d'autres régions. Bien sûr, des gains nets ne signifient pas que personne n'a quitté la région durant la période, mais seulement que la migration d'entrée a dépassé la migration de sortie. Le mouvement dans la direction opposée peut certes être important, mais la migration nette donne une indication de l'effet des flux migratoires sur les populations des diverses régions.

Comme nous l'avons indiqué, les mouvements en direction et en provenance des réserves, notamment entre les réserves et les villes, sont un important aspect des tendances migratoires des Indiens inscrits qui les distingue des autres groupes autochtones. Entre 1991 et 1996, 61 % des migrants qui ont quitté les réserves sont allés vers les régions urbaines (RMR ou non-RMR), tandis que 69 % des migrants en direction des réserves provenaient des régions urbaines. C'est une prolongation de la tendance observée au cours des cinq dernières périodes de recensement, à savoir qu'à la fois les réserves et les villes ont été les principales destinations. Sans tenir compte du point d'origine (réserves ou autres communautés), les grandes villes (secteur urbain RMR) ont été la destination principale (29 % des Indiens inscrits migrants en 1996). Viennent ensuite les réserves et les villes plus petites (28 % dans chaque cas) et les régions rurales hors réserve (les 15 % qui restent).

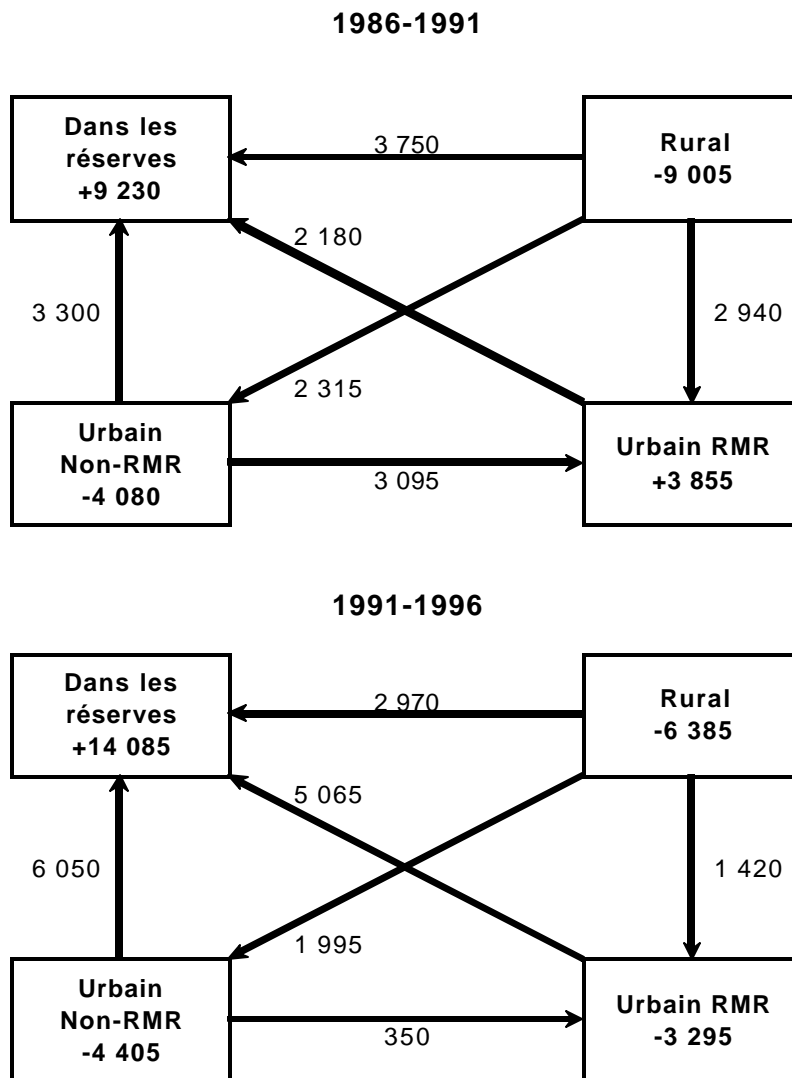
Bien que les régions urbaines exercent un certain attrait, le flux migratoire des réserves vers les villes est plus faible que le flux des villes vers les réserves. Globalement, sept Indiens inscrits migrants sur dix au cours de la période 1991-1996 peuvent être associés à trois types de mouvements : urbain à urbain (37 %), urbain à réserve (20 %) et rural à urbain (13 %). Ces proportions sont semblables à celles de la période 1986-1991. Les mouvements des réserves vers les régions urbaines (RMR et non-RMR) ont représenté seulement 7 % du total des migrations. Sur la période de cinq ans allant de 1991 à 1996, pour chaque groupe de 1 000 Indiens inscrits vivant dans une réserve, seulement 38 ont déménagé hors réserve<sup>11</sup>, comparativement à des taux de migration de sortie beaucoup plus élevés pour les Indiens inscrits venant de petites villes (non-RMR; 258 pour 1 000), de communautés rurales (288 pour 1 000) et des grandes régions urbaines (RMR; 192 pour 1 000).

La tendance des migrations nettes entre les réserves, les régions rurales et les régions urbaines entre 1991 et 1996 était, dans une grande mesure, semblable à celle observée au cours des périodes de recensement antérieures. Comme nous l'avons indiqué, les données du recensement laissent croire qu'il y a eu une entrée ou gain net constant de migrants en faveur des réserves, bien que relativement faible par rapport à la population des réserves. Selon les données du recensement de 1991, une entrée nette de 9 200 migrants dans les réserves a été enregistrée, contre une entrée nette d'environ 3 900 migrants dans le secteur urbain RMR, au cours de la période 1986-1991. Toutes ces entrées se sont faites aux dépens du secteur urbain non-RMR, qui a perdu un peu plus de 4 000 Indiens inscrits, et des régions rurales, où une sortie importante de 9 000 migrants a été enregistrée (figure 6).

---

<sup>11</sup> Non ajusté pour tenir compte des réserves partiellement dénombrees.

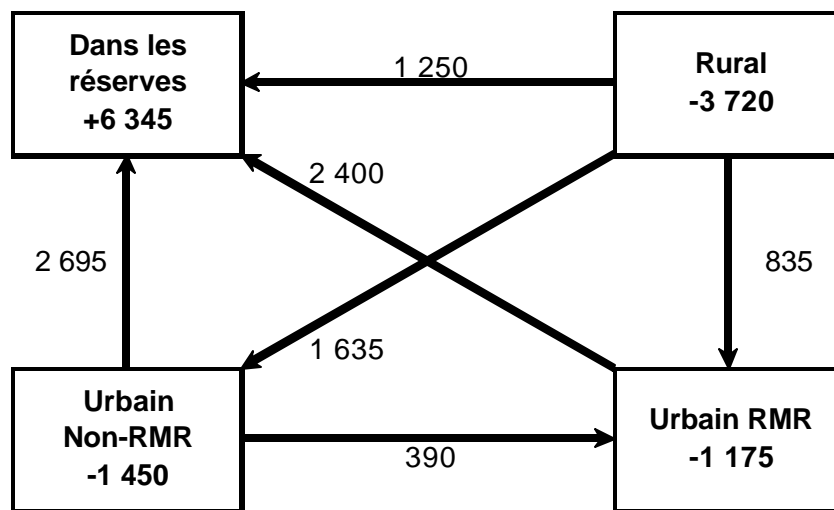
**Figure 6**  
**Mouvements migratoires nets sur 5 ans Indiens inscrits âgés de 5 ans et plus, Canada, 1986-1991 et 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensements du Canada de 1991 et de 1996.

L'effet global des tendances de migration des Indiens inscrits pour la période 1991-1996 est une entrée nette dans les réserves d'environ 14 100 migrants et des sorties nettes, ou pertes, correspondantes de quelque 6 400 migrants pour les régions rurales, de 3 300 migrants pour les grandes villes (urbain RMR) et de 4 400 pour les villes plus petites (urbain non-RMR). Les données sur la migration pour la période d'un an 1995-1996 révèlent la même tendance de sorties et d'entrées, les réserves enregistrant un gain net de 6 300 migrants, avec des pertes correspondantes pour les régions rurales (-3 700), le secteur urbain RMR (-1 200) et le secteur urbain non-RMR (-1 500) (figure 7).

**Figure 7**  
**Mouvements migratoires nets annuels Indiens inscrits âgés d'un an et plus, Canada, 1995-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

Bien que les principaux flux migratoires continuent d'être observés entre les villes et les réserves, l'impact en termes de perte ou gain net relatif de population a été le plus prononcé pour les communautés rurales, et généralement moins important pour les réserves. Les régions rurales voient diminuer leur population d'Indiens inscrits largement au profit de la migration vers les régions urbaines. Tandis que les petites villes ont régulièrement enregistré de légères pertes nettes de migrants au cours des dernières décennies, les grandes villes tout comme les petites villes ont connu des pertes nettes pendant la période 1991-1996.

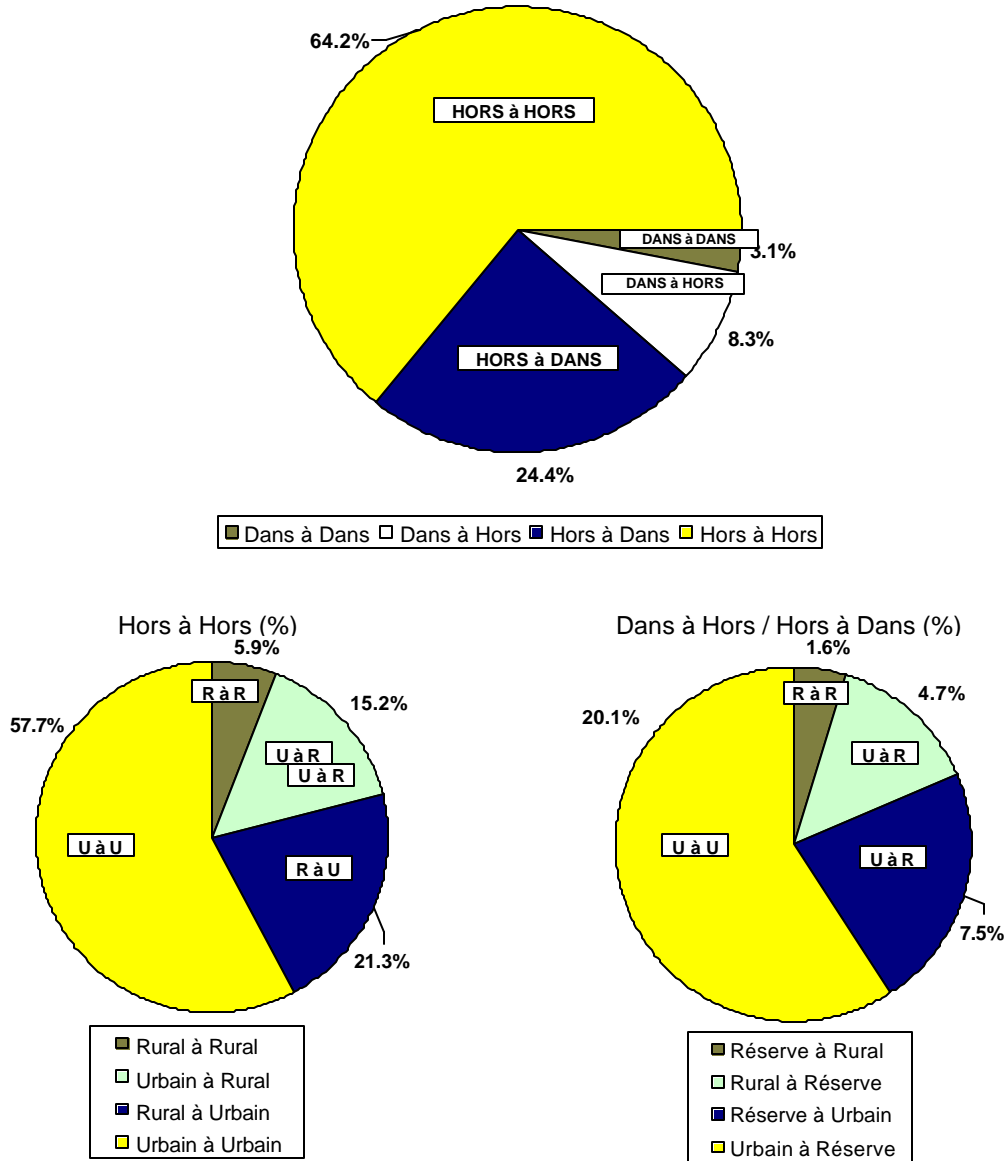
Les taux de migration nette par lieu de résidence sur la période 1991-1996 permettent de mesurer l'impact de la migration sur la population, en comparant le nombre de migrants dans une direction particulière à la taille de la population. L'impact a été le plus négatif pour la population rurale, avec une sortie nette de 114 migrants pour 1 000 résidents des régions rurales, et le moins négatif pour les grandes régions métropolitaines, avec une perte nette de seulement 34 migrants pour 1 000 Indiens inscrits vivant dans les grandes villes (urbain RMR). Dans le cas des réserves, la seule unité géographique ayant connu une entrée nette de migrants entre 1991 et 1996, l'impact a été moindre que pour les régions rurales, avec un gain net de quelque 73 migrants pour 1 000 habitants des réserves.

Il ressort de l'analyse ci-dessus que les principaux points de concentration de la migration des Indiens inscrits sont certes les régions urbaines et les réserves, mais que l'impact en termes de perte ou de gain net de population est ressenti le plus fortement dans les régions rurales, suivies des réserves, et le moins fortement dans les régions urbaines dans leur ensemble. Il est clair que la migration a entraîné une réduction du nombre d'Indiens inscrits dans les régions rurales, principalement en faveur des régions urbaines. En revanche, les vastes entrées dans les régions urbaines sont entièrement annulées par des sorties encore plus grandes des villes vers les réserves.

La migration est un processus bidirectionnel. Les tendances de la migration au cours de la période 1991-1996 montrent un flux continu de migrants des villes vers les réserves, en partie attribuable au vaste bassin de migrants potentiels que représente la population autochtone urbaine. Comme nous l'avons signalé, les réserves peuvent procurer la stabilité et le soutien de la famille étendue, des réseaux de parenté, ainsi que des avantages culturels et autres que la ville n'offre pas, et il n'est pas étonnant que les réserves soient une destination primordiale des migrants qui sortent des régions urbaines.

La migration entre des endroits situés dans les réserves et hors réserve a représenté environ le tiers des quelque 87 400 migrations d'Indiens inscrits au cours de la période 1991-1996, tandis que 64 % des migrants ont déménagé entre des endroits situés hors réserve et que 3 % ont déménagé d'une réserve à une autre. Près des deux tiers de la migration impliquant les réserves, soit comme origine, soit comme destination, étaient constitués de déplacements des régions urbaines vers les réserves, et plus de la moitié de la migration entre localités hors réserve s'est produite entre des régions urbaines (figure 8).

**Figure 8**  
**Origine - Destination Indiens inscrits âgés de 5 ans et plus,**  
**Canada, 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

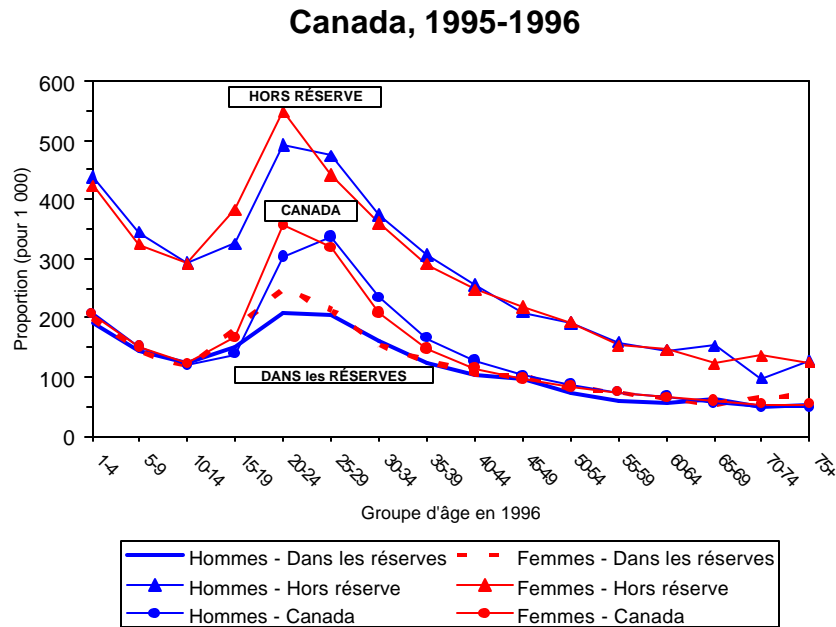
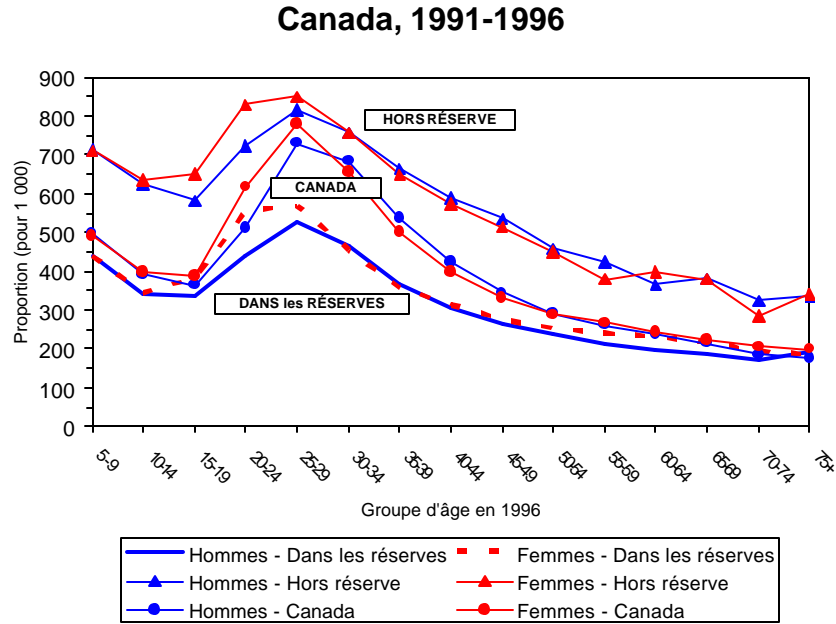
## **4.2 Caractéristiques des migrants : taux de mobilité et de migration selon l'âge et le sexe**

Une analyse des taux de mobilité et de migration selon l'âge et le sexe permet de mieux comprendre le processus et le rôle de la migration dans le cycle de vie des personnes. La mobilité est associée à l'éducation, aux transitions sur le marché du travail (emploi, perte d'emploi, retraite), ainsi qu'à la formation et à la dissolution de ménages et de familles (mariage, divorce, veuvage). Les événements et stades du cycle de vie sont généralement liés à certains âges et peuvent se répercuter différemment sur les hommes et les femmes. Les taux de mobilité suivent un profil type selon l'âge caractéristique aussi bien des Autochtones que de l'ensemble des Canadiens : ils sont faibles tout au long des années d'âge scolaire, atteignent leur sommet pour les jeunes adultes (20-29 ans), puis fléchissent de façon régulière. Les jeunes femmes, notamment celles du groupe d'âge de 20-24 ans, ont montré des tendances à la mobilité et à la migration plus fortes que leurs homologues masculins (Norris, 1985; 1990,1996), et ce profil semble se maintenir dans les résultats du recensement de 1996. Par exemple, entre 1991 et 1996, parmi la population des Indiens inscrits âgée de 20 à 24 ans, 829 pour 1 000 Indiennes inscrites vivant hors réserve ont déménagé comparativement à 723 pour les hommes (figure 10). De même, pour les Canadiens, le taux était plus élevé chez les femmes que chez les hommes (617 contre 511). Une partie de cette différence entre sexes chez les jeunes et jeunes adultes est attribuable au fait que les femmes se marient plus jeunes et entrent plus tôt sur le marché du travail, facteurs qui sont associés aux déplacements géographiques.

## **4.3 Taux de mobilité et de migration dans et hors les réserves**

Bien que la tendance générale à la mobilité des jeunes s'observe dans chacun des mouvements entre régions urbaines, régions rurales et réserves, il existe d'importantes différences dans la propension à déménager ou à migrer selon que les personnes vivent dans les réserves ou hors réserve. Ces différences peuvent être dégagées d'une comparaison des taux de mobilité et de migration de chacune de ces populations. En général, les Autochtones qui vivent en dehors de leurs communautés et établissements d'origine ont montré une plus grande tendance à la mobilité que ceux résidant dans ces communautés, et sont davantage des gens en situation « de passage » que la population en général. Les données du recensement ont montré que les Indiens inscrits vivant hors réserve ont tendance à déménager plus souvent que la population vivant dans les réserves ou que la population canadienne dans son ensemble (Norris, 1985; 1990, 1996). Les taux de mobilité plus élevés hors réserve laissent croire que très souvent, les gens sont en transition, ce qui pourrait refléter une difficulté d'adaptation à la vie en dehors

**Figure 9**  
**Proportion de l'ensemble des personnes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996**



Source: Statistique Canada, totalisation spéciales, recensement du Canada de 1996.



des communautés autochtones. Ce phénomène demeure évident dans les données de 1991 à 1996, particulièrement chez les jeunes. Par exemple, entre 1991 et 1996, pour 1 000 Indiennes inscrites âgées de 20 à 24 ans vivant hors réserve, environ 829 avaient déménagé au cours de la période de cinq ans, comparativement à environ 554 pour 1 000 parmi celles vivant dans des réserves et à 617 pour les Canadiens en général (figure 9). Globalement, les taux de mobilité et de migration des Indiens inscrits vivant hors réserve (655 et 286 pour 1 000 respectivement) sont largement supérieurs aux taux correspondants dans les réserves (381 et 123) et plus élevés que ceux de la population canadienne en général (430 et 202). Les taux de mobilité et de migration plus élevés de la population autochtone vivant hors réserve ne sont que partiellement attribuables à des déplacements en provenance des réserves et établissements, car ils reflètent aussi des déplacements à l'intérieur de la même communauté ainsi qu'en direction et en provenance de communautés différentes.

Le contraste de mobilité entre la population des Indiens inscrits hors réserve et l'ensemble de la population canadienne est plus marqué pour la mobilité résidentielle (non-migrants) que pour la migration (figure 10). À l'inverse, le contraste entre la population dans les réserves et l'ensemble des Canadiens est plus prononcé dans le cas des migrants (figure 11). Ces comparaisons démontrent que si, effectivement, les Indiens inscrits vivant hors réserve ont une propension à migrer (c'est-à-dire qu'ils changent de communauté davantage que le Canadien moyen), ils déménagent à l'intérieur de la même communauté ou de la même ville à un degré encore plus élevé en comparaison des Canadiens en général. En revanche, la mobilité résidentielle des Indiens inscrits vivant dans une réserve est davantage voisine de celle de la plupart des Canadiens. Autrement dit, à l'intérieur des réserves, les gens changent de domicile à peu près dans une même proportion que la plupart des Canadiens déménagent à l'intérieur de la même communauté.

#### **4.4 Taux de mobilité et de migration selon l'âge par origine et destination**

Tandis que l'analyse des flux migratoires nets entre les réserves et les régions urbaines ou rurales peut donner une idée de l'impact de la migration sur la taille de chacune de ces unités, un examen des taux de migration selon l'âge entre les unités géographiques permet de mieux connaître les caractéristiques de ceux qui choisissent de déménager. Les différences dans la répartition selon l'âge et le sexe des flux migratoires mettent en lumière les effets possibles de la migration sur la composition démographique des communautés d'origine et de destination et peut aussi jeter un éclairage sur les raisons possibles de la migration entre les différentes unités géographiques.

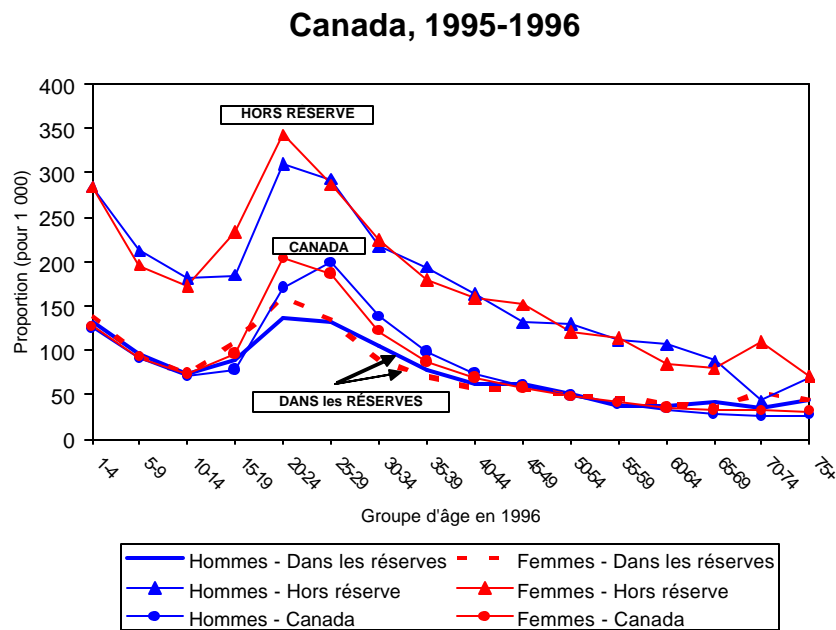
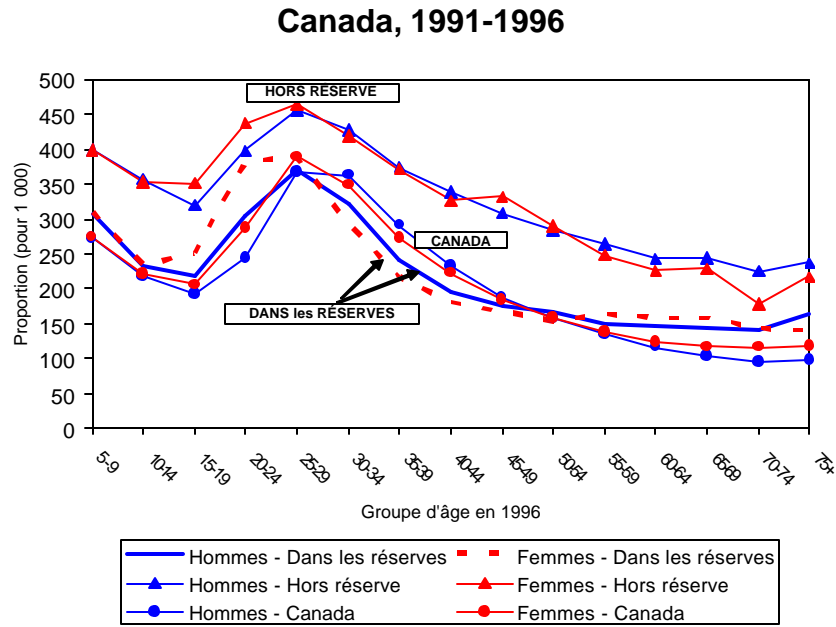
#### **4.4.1 Migration depuis les réserves**

Comme nous l'avons mentionné, les mouvements en direction et en provenance des réserves sont un aspect de la migration qui se caractérise par une différence marquée entre les sexes. Les données du recensement ont mis en évidence une prédominance constante des femmes dans la migration de sortie en provenance des réserves (figure 12). C'est toujours valable pour la période 1991-1996. Selon les données de 1996, parmi les jeunes de 20 à 24 ans, les taux de migration de sortie des réserves sur cinq ans sont sensiblement plus élevés chez les femmes (69 pour 1 000) que chez les hommes (44 pour 1 000). Globalement, pour la période 1991-1996, les taux de migration de sortie sur cinq ans des hommes et des femmes sont de 33 et 43 pour 1 000 habitants des réserves<sup>12</sup>. Les mêmes comparaisons peuvent être faites avec les données sur un an et, bien que les taux soient plus faibles, les tendances sont semblables. Globalement, pour la période 1995-1996, les taux de migration de sortie sur un an chez les hommes et les femmes sont de 16 et 21 migrants pour 1 000 habitants des réserves, respectivement.

---

<sup>12</sup> Les données excluent les mouvements depuis les réserves et établissements partiellement dénombrés.

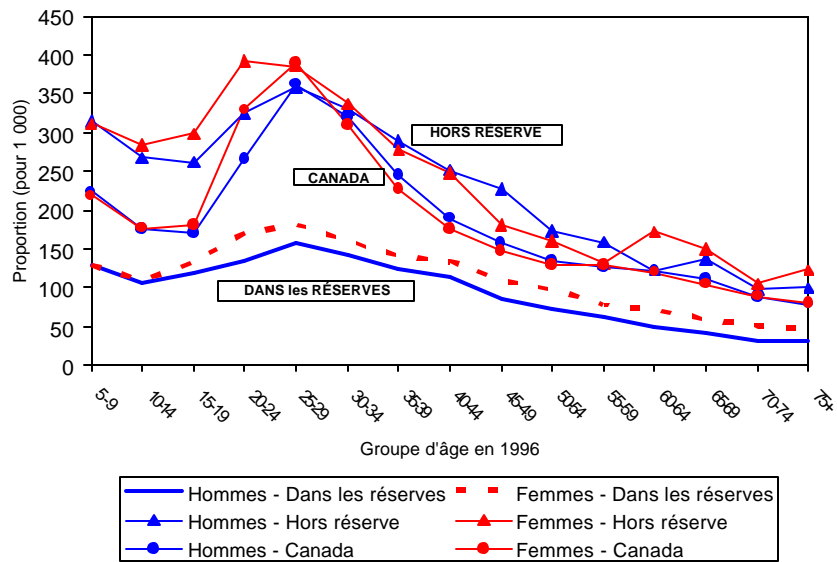
**Figure 10**  
**Proportion des personnes non migrantes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996**



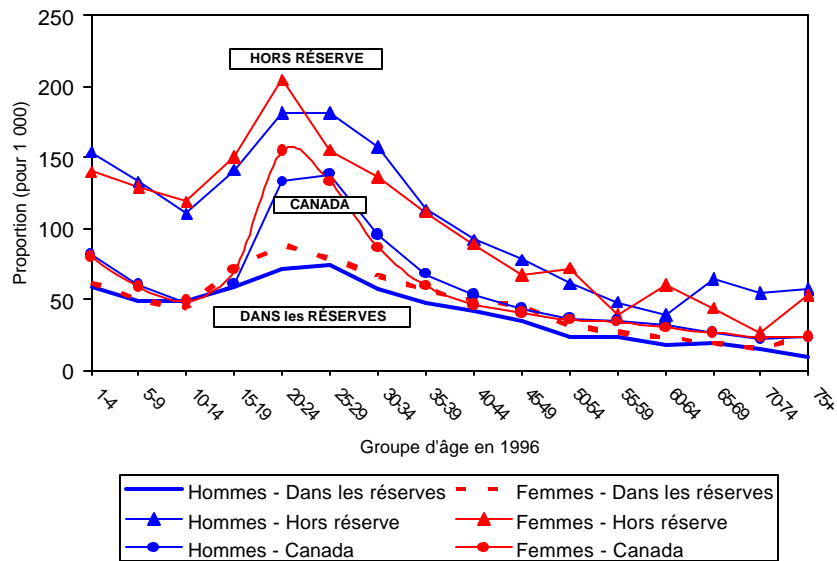
Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

**Figure 11**  
**Proportion des personnes migrantes ayant déménagé, selon l'âge et le sexe, Canada, 1991-1996 et 1995-1996**

**Canada, 1991-1996**



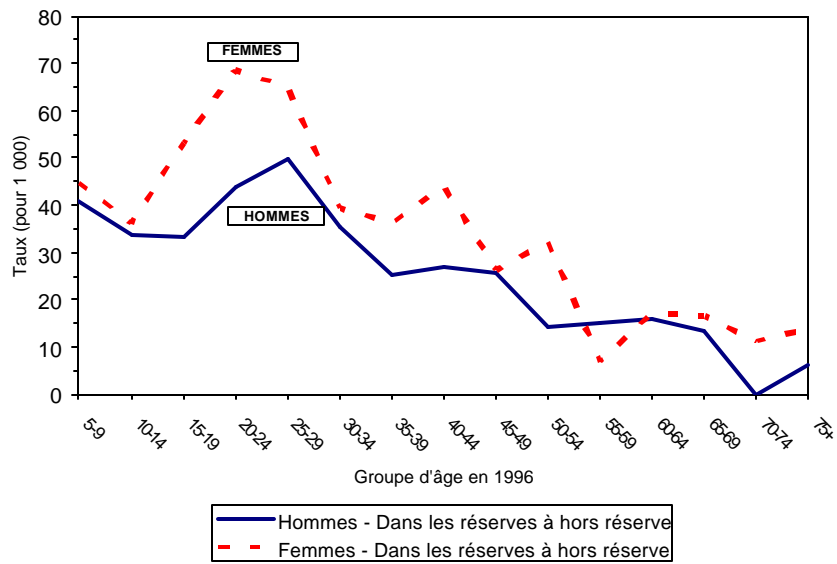
**Canada, 1995-1996**



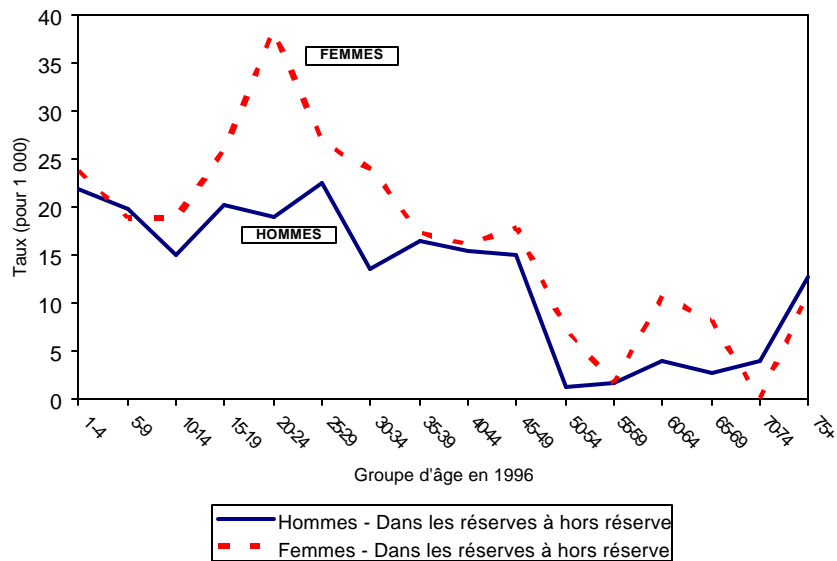
Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

**Figure 12**  
**Taux de migration hors des réserves selon l'âge et le sexe, Canada,**  
**1991-1996 et 1995-1996**

**Canada, 1991-1996**



**Canada, 1995-1996**



Source: Statistique Canada, totalisation spéciales, recensement du Canada de 1996.

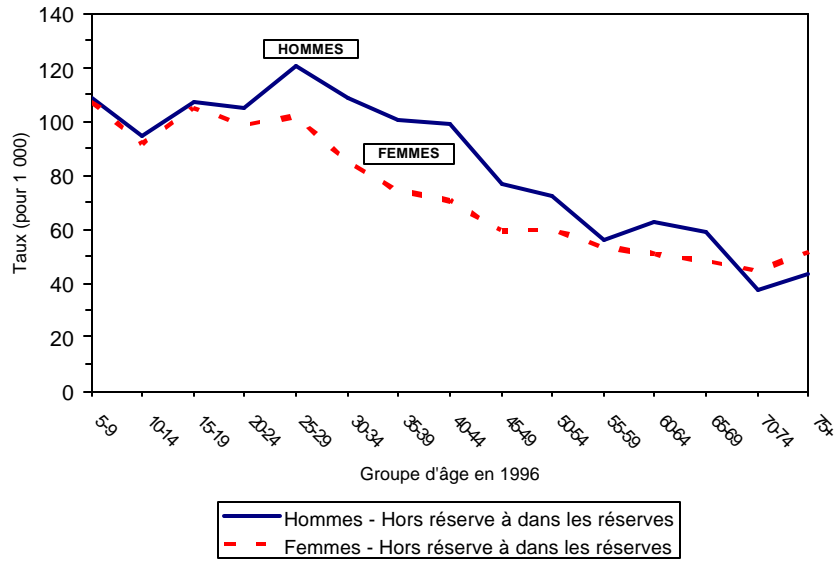
#### **4.4.2 Migration vers les réserves**

Les taux de migration d'entrée dans les réserves selon l'âge et le sexe, tant sur un an que sur cinq ans, sont en net contraste avec ceux de la migration de sortie des réserves, particulièrement en ce qui touche les écarts entre sexes (figure 13). Tandis que les femmes, notamment entre le groupe des jeunes (15-19 ans) et celui des jeunes adultes (30-34 ans), ont une propension beaucoup plus grande que les hommes à migrer vers l'extérieur des réserves, les hommes migrent vers les réserves (la direction opposée) en plus forte proportion que les femmes, notamment à partir de 25-29 ans. Ces différences entre sexes dans la tendance à migrer en direction et en provenance des réserves laissent croire que des facteurs distincts de répulsion ou d'attraction s'exercent sur les hommes et les femmes dans leurs décisions de migrer. Une analyse plus détaillée des raisons de la migration par origine-destination selon l'âge et le sexe est nécessaire pour mieux comprendre les écarts hommes-femmes dans la migration en direction et en provenance des réserves. Selon les données connues sur les raisons de la migration, les questions liées à la famille et au logement sont les principaux motifs de déménagement vers les réserves, tandis que l'éducation, en sus des facteurs liés à la famille et au logement, semble être une raison majeure pour quitter la réserve.

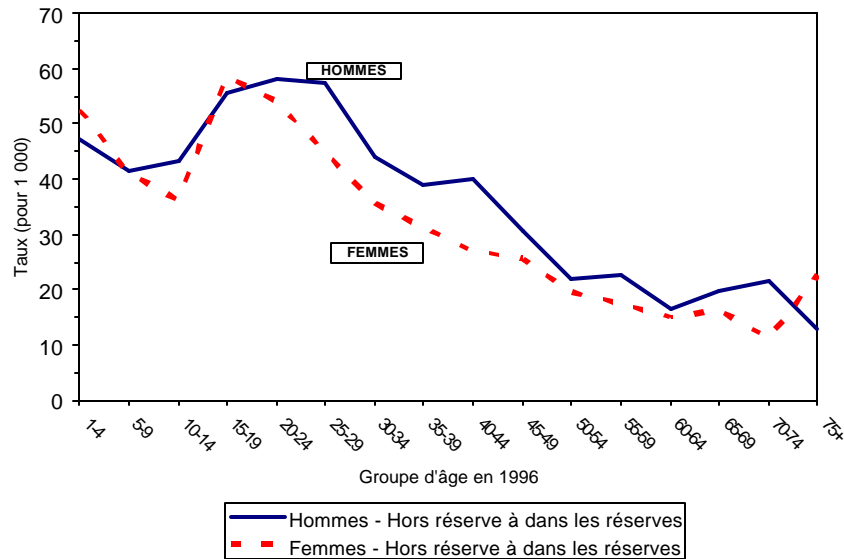
Le taux de migration des hommes et des femmes de l'extérieur des réserves vers les réserves est plus élevé que leur migration de sortie des réserves, aussi bien sur un an que sur cinq ans. Par exemple, pour les hommes, entre 1991 et 1996, le taux de migration vers les réserves a été trois fois plus élevé que la migration de sortie (100 migrants vers les réserves pour 1 000 personnes hors réserve, comparativement à 33 pour 1 000 habitants des réserves). L'écart des taux entre les deux directions est moins prononcé pour les femmes (83 migrants vers les réserves pour 1 000 personnes hors réserve, contre 43 pour 1 000 habitants des réserves).

**Figure 13**  
**Taux de migration vers les réserves selon l'âge et le sexe,**  
**Canada, 1991-1996 et 1995-1996**

**Canada, 1991-1996**



**Canada, 1995-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

#### **4.4.3 Migration entre localités hors réserve**

En comparaison du mouvement en direction et en provenance des réserves, il y a moins d'écart hommes-femmes pour les mouvements entre communautés hors réserve, tant sur un an que sur cinq ans (figure 14). Les données montrent que chez les jeunes (15-24 ans), les femmes ont des taux de migration légèrement plus élevés que ceux des hommes sur un an et sur cinq ans, et que cette tendance vaut pour la plupart des directions de migration. Par rapport aux mouvements en direction ou en provenance des réserves, les taux de migration entre communautés hors réserve sont sensiblement plus élevés, à la fois pour les hommes et les femmes. Globalement, pour 1 000 Indiens inscrits de sexe masculin vivant hors réserve, 246 avaient migré entre des localités hors réserve au cours de la période 1991-1996, comparativement à un taux de 100 pour 1 000 pour la migration d'une localité hors réserve à une réserve et à une migration de sortie des réserves de 33 pour 1 000. Contrairement au cas des mouvements en direction et en provenance des réserves, l'emploi est une raison majeure de réinstallation des Indiens inscrits d'une localité hors réserve à une autre, en sus des facteurs famille et logement.

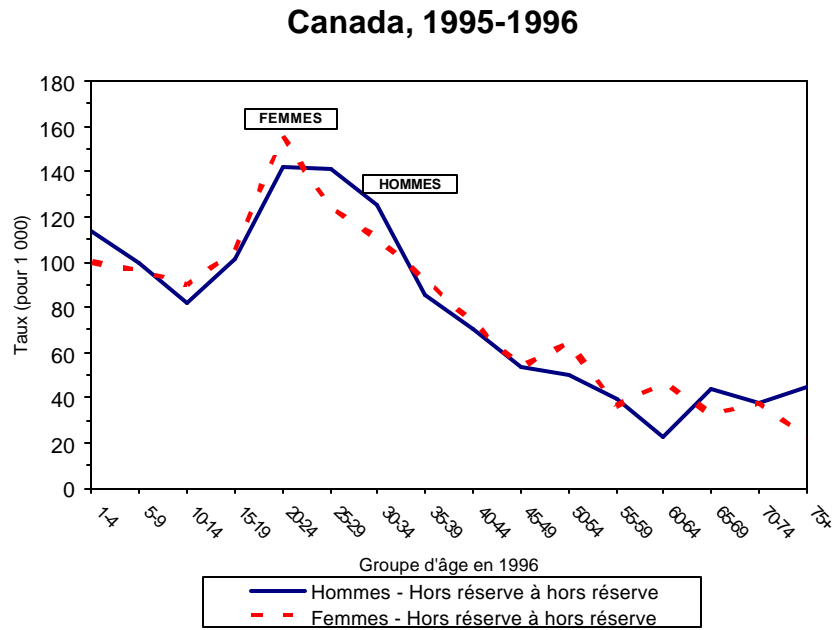
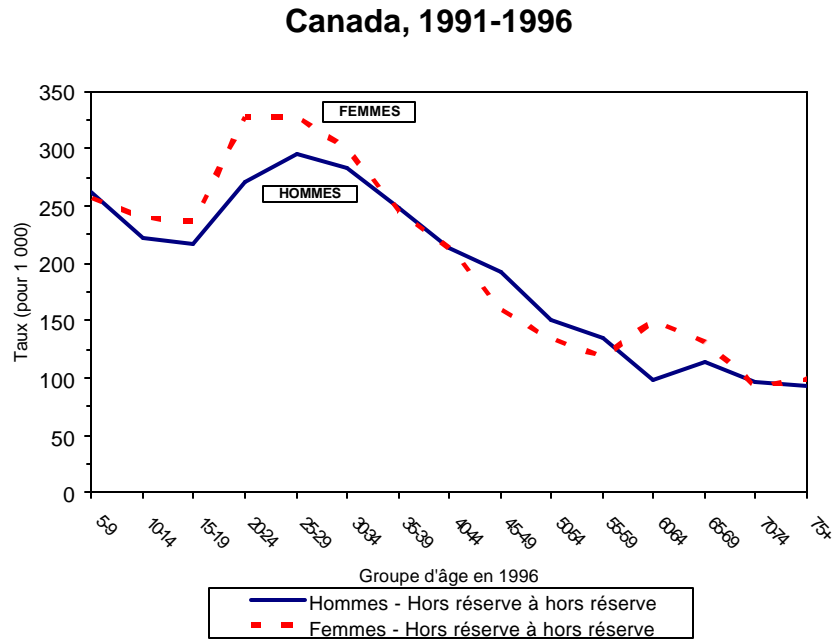
#### **4.5 Tendances de la migration selon les unités géographiques**

Comme le montre la figure 15, les réserves ou communautés de Premières nations ont connu entre 1991 et 1996 des taux de migration d'entrée supérieurs à ceux de la migration de sortie, si bien qu'il y a eu un gain net de migrants dans les réserves. En revanche, dans le cas des communautés inuites et métisses, peu de différences sont observables entre les taux de migration d'entrée et de sortie des autres Autochtones (non inscrits), de sorte que pratiquement aucun gain ou perte de population au titre de la migration n'a été enregistré. Comme nous l'avons mentionné, la tendance persistante de gains nets, quoique faibles, dans les réserves depuis les années 1960 laisse croire que celles-ci offrent des avantages attirants, comme en témoigne le fait que le logement est une importante raison de migrer vers les réserves.

De plus, la comparaison des tendances de migration avec d'autres communautés autochtones qui n'ont pas les mêmes avantages tend également à confirmer le rôle des avantages offerts par les réserves. Les taux de migration des plus grandes réserves de Premières nations montrent que les dix premières enregistrent presque toutes des gains nets (figure 16).

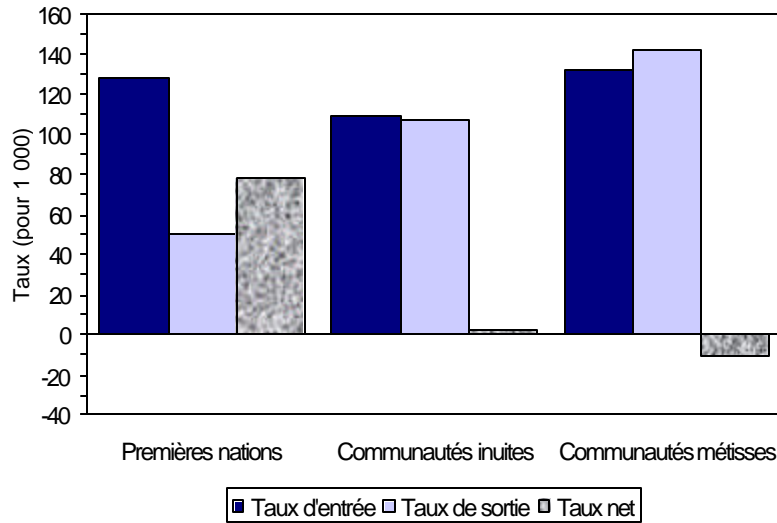


**Figure 14**  
**Taux de migration entre localités hors réserve, selon l'âge et le sexe,**  
**Canada, 1991-1996 et 1995-1996**



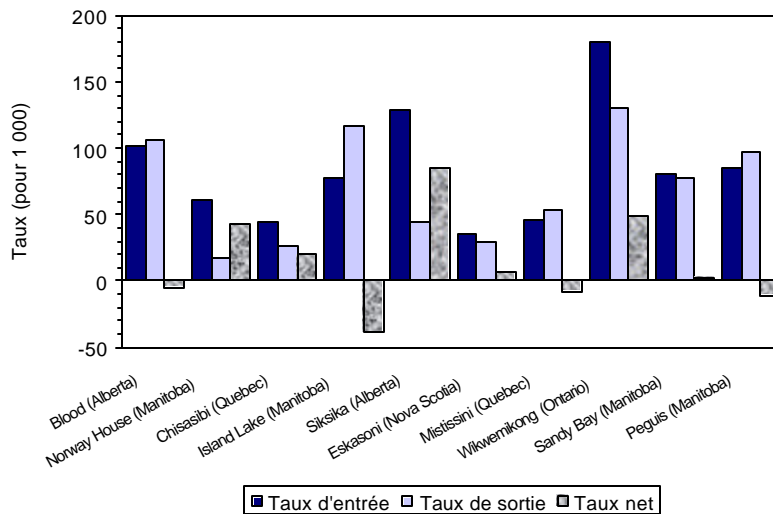
Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

**Figure 15**  
**Taux de migration des communautés de Premières nations, de Métis et d'Inuits, Canada, 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

**Figure 16**  
**Taux de migration des communautés de Premières nations les plus peuplées, Canada, 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

#### **4.5.1 Différences dans la migration et la mobilité résidentielle, en nombre et en fréquence, selon le lieu de résidence**

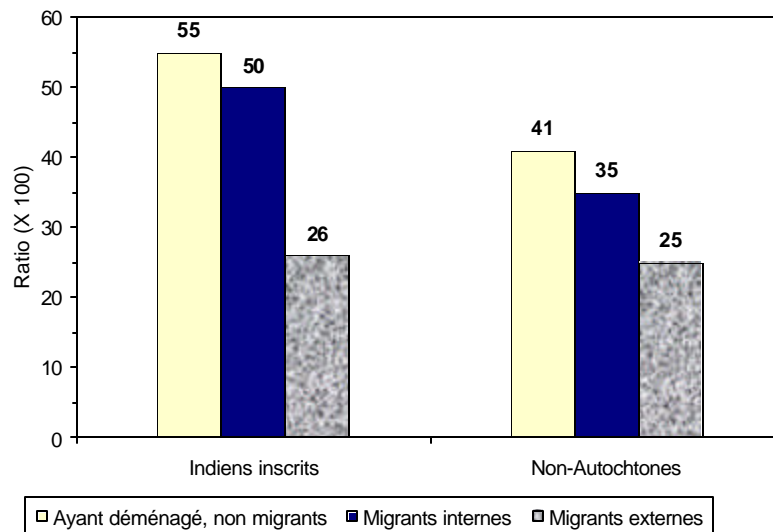
Comme il a été mentionné précédemment, les Indiens inscrits hors réserve sont bien plus souvent en situation « de passage » que la population en général et que la population sur réserve. Les Autochtones ont tendance à être plus mobiles à l'extérieur de leurs communautés d'origine.

Une comparaison entre les totaux sur un an et sur cinq ans de la mobilité résidentielle et de la migration, pour les Indiens inscrits et les Canadiens en général, montre également que les Indiens inscrits sont plus mobiles sur le plan de la fréquence des mouvements et des déménagements multiples. Les ratios (selon les données de 1996) entre les totaux sur un an et les totaux sur cinq ans de la mobilité résidentielle (non-migrants) et de la migration interne sont plus élevés pour les Indiens inscrits que pour l'ensemble des Canadiens (figure 17). Pour les Indiens inscrits, la mobilité résidentielle (en total de mouvements) sur un an représente un peu plus de 50 % du total correspondant sur cinq ans<sup>13</sup>. Le ratio correspondant pour la population canadienne n'est que de 40 %. De même, en ce qui touche la migration interne, le ratio entre les mouvements sur un an et sur cinq ans est également plus élevé pour les Indiens inscrits, avec des proportions correspondantes de 50 % contre 35 %. Fait intéressant, il y a peu de différence entre les ratios des Indiens inscrits et des Canadiens pour la migration externe, ce qui indique que les écarts de volumes et de fréquence sur le plan de la mobilité et de la migration sont associés à des facteurs internes.

---

<sup>13</sup> Non ajusté pour tenir compte de la population âgée d'un an à quatre ans.

**Figure 17**  
**Ratio entre les volumes annuel et quinquennal de personnes ayant déménagé ou migré, Canada, 1996**



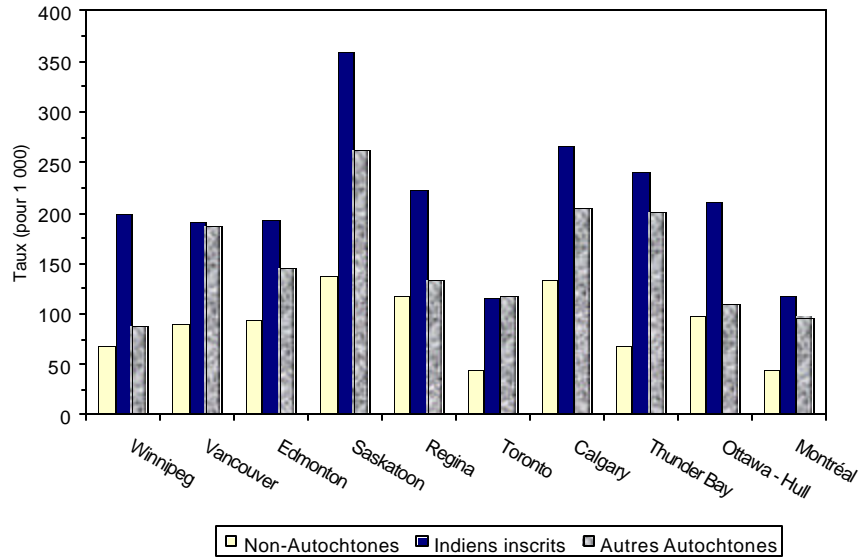
Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

Une analyse des taux de migration d'entrée et de sortie sur cinq ans pour de grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) tend également à confirmer la mobilité et la migration plus élevées des Indiens inscrits comparativement aux autres groupes autochtones et aux Canadiens. Comme le montre la figure 18 pour les dix premières RMR en termes de population d'Indiens inscrits, ces derniers ont de façon constante les taux les plus élevés de migration d'entrée et de sortie, suivis par les autres Autochtones<sup>14</sup> et les Canadiens en général. La plupart de ces dix premières RMR ont subi entre 1991 et 1996, sous l'effet de la migration, des pertes nettes de population dans chacun de ces groupes. Font exception Saskatoon et Thunder Bay, qui ont connu des gains nets dans les catégories des Indiens inscrits et des autres Autochtones.

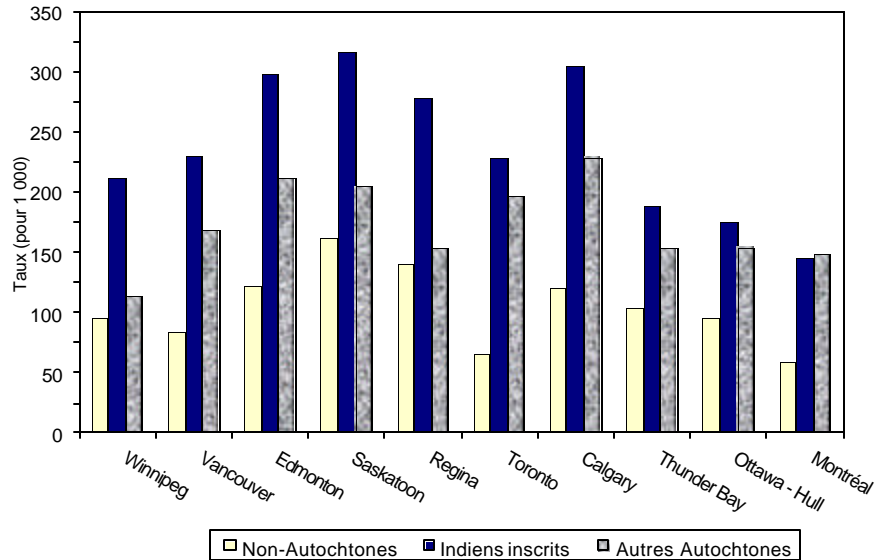
<sup>14</sup> Comprend les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits.

**Figure 18**  
**Taux de migration de 10 grandes villes canadiennes**

**Taux de migration d'entrée, 1991-1996**



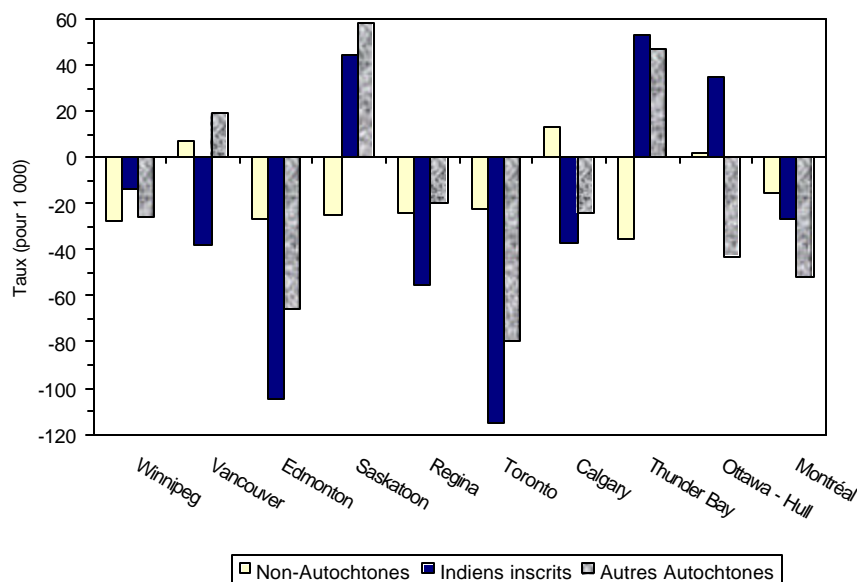
**Taux de migration de sortie, 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

**Figure 18 (fin)**  
**Taux de migration de 10 grandes villes canadiennes**

**Taux de migration nette, 1991-1996**



Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement du Canada de 1996.

Ce qu'il importe de noter au sujet de la migration en direction et en provenance des RMR, ce n'est pas tant l'impact de la migration nette – qui de toute façon est relativement faible pour la période 1991-1996 – que le « roulement » représenté par les taux relativement élevés de migration d'entrée et de sortie des Autochtones, notamment les Indiens inscrits. Encore ici, les réserves apparaissent clairement comme facteur à la base des différences de migration entre les Indiens inscrits et les autres Autochtones. Que ce soit comme origines ou destinations, les réserves accroissent le « roulement » en direction et en provenance des villes. Prenons l'exemple de la RMR de Winnipeg. Entre 1991 et 1996, quelque 3 500 Indiens inscrits ont migré à Winnipeg. Il s'agit d'un taux de migration d'entrée de 20 migrants pour 100 Indiens inscrits vivant à Winnipeg, nettement supérieur aux taux d'entrée des autres Autochtones et des Canadiens, qui étaient respectivement de 9 et 7 par groupe de cent habitants. De même, le taux de migration de sortie des Indiens inscrits était de 21 pour 100, encore une fois sensiblement supérieur aux taux correspondants de 11 et 10 pour les « autres Autochtones » et les Canadiens respectivement. Une grande partie de ces écarts de taux entre les Indiens inscrits

et les autres groupes peut s'expliquer par l'impact des réserves. Au cours de la période 1991-1996, 27 % des Indiens inscrits ayant migré à Winnipeg venaient de réserves, tandis que près de la moitié, soit environ 47 %, des Indiens inscrits quittant Winnipeg ont déménagé dans des réserves. De toute évidence, si les mouvements en direction et en provenance de Winnipeg ayant les réserves comme origine ou destination étaient retranchés, les taux de migration d'entrée et de sortie des Indiens inscrits pour Winnipeg seraient sensiblement plus faibles et se rapprocheraient davantage de ceux des autres groupes.

## 5 Conclusions

Un mythe répandu est que les Autochtones, par le passé et encore aujourd'hui, quittent massivement les réserves pour les régions urbaines, en quête d'emplois et de meilleures conditions de vie. L'analyse des données du recensement de 1996 et une comparaison avec les analyses des recensements antérieurs montre que ce n'est pas la caractéristique dominante de la migration des Indiens inscrits au Canada. La migration des Indiens inscrits est un processus extrêmement dynamique qu'on peut davantage caractériser comme un mouvement bidirectionnel entre les réserves et les grands centres urbains que comme une simple migration vers les villes. Les données du recensement montrent des taux relativement élevés de migration des Indiens inscrits en direction et en provenance des régions urbaines. Les réserves ont toujours été une source de migrants, ceux-ci partant à la recherche d'occasions d'instruction ou de débouchés économiques et se réinstallant de façon permanente ou temporaire, mais ces mouvements hors des réserves s'accompagnent d'une part importante de mouvements en sens opposé, c'est-à-dire de gens qui retournent dans les réserves. Les gens peuvent quitter les centres urbains pour les réserves en raison de l'attrait exercée par la famille et les amis, pour profiter de logements ou de conditions sociales plus avantageux dans leurs communautés d'origine, ou pour toutes sortes d'autres motifs. **Le point essentiel est que le mouvement des villes vers les réserves est au moins aussi important que le mouvement dans la direction opposée, qui a toujours reçu beaucoup plus d'attention.**

Dans le cas des réserves, les données du recensement ont révélé avec persistance un léger gain net de migrants, non une perte nette. Contrairement à certains migrants, par exemple ceux qui viennent d'autres pays, les Indiens inscrits ont habituellement une communauté « d'origine », la réserve, où ils peuvent retourner. De plus, contrairement à d'autres communautés autochtones, les réserves offrent également des avantages comme le support social et des logements. Ce sont ces différences qui font que les Indiens inscrits se distinguent des Indiens non inscrits et des Métis dans leurs modes d'établissement et de migration.

Du point de vue de la contribution à la croissance démographique, la migration nette (migration d'entrée moins migration de sortie) a eu, sur les taux de croissance élevés des Indiens inscrits, un impact de beaucoup inférieur à celui de l'accroissement naturel (naissances moins décès) et celui des réintégrations en vertu du projet de loi C-31. En fait, bien que les taux de migration d'entrée et de sortie des Indiens inscrits pour les régions urbaines soient élevés, les pertes ou gains nets de population attribuables à la migration sont relativement faibles. De façon générale, les villes n'enregistrent pas de gains nets élevés de migrants en provenance des réserves, et cette situation n'est pas nouvelle.

Bien que la croissance de la population des Indiens inscrits en milieu urbain ne soit pas due à la migration mais plutôt à l'accroissement naturel et à un changement des définitions juridiques régissant l'admissibilité à l'inscription, certains aspects de la mobilité méritent qu'on s'y attarde. La migration est sélective, et les caractéristiques – âge, sexe, situation familiale – de ceux qui choisissent de déménager d'une localité à une autre influent sur la composition des communautés d'origine et de destination. Il semble que les femmes, les jeunes familles et les familles monoparentales soient surreprésentées dans la population migrante, notamment parmi les migrants en direction des régions urbaines, de sorte que le processus de migration contribue à hausser la concentration de familles monoparentales dans la population autochtone de plusieurs grands centres urbains.

La migration ne contribue peut-être pas autant qu'on le croit généralement à la redistribution de la population autochtone, comment le révèlent les faibles taux de migration nette, mais des problèmes sont soulevés par le niveau relativement plus élevé de la mobilité, comme en témoignent les taux élevés de migration d'entrée et de sortie. La population des Indiens inscrits vivant hors réserve affiche une mobilité supérieure à celle des non-Autochtones. Les données du recensement ont montré avec constance que les Indiens inscrits hors réserve sont, pour un grand nombre, en situation de passage, et déménagent davantage que l'ensemble de la population, notamment dans les groupes d'âge des jeunes adultes. Cette mobilité fréquente peut avoir d'importantes répercussions sur le renforcement et la complétude des institutions dans les communautés, la cohésion sociale et la prestation de services comme l'éducation et le logement. Ces problèmes peuvent être aggravés par la présence d'une forte proportion de familles monoparentales dirigées par une femme parmi les migrants vers les villes.

Les tendances de la mobilité et de la migration des Indiens inscrits laissent croire qu'il existe une relative stabilité dans les réserves pour le moment, en contraste avec la situation hors réserve caractérisée par de nombreux mouvements. Dans le cas des réserves, la situation du logement et l'insuffisance d'occasions d'emploi qui touchent les Premières nations, jumelée à la croissance de la population en âge de travailler, pourraient créer des incitations grandissantes à quitter les réserves. Avec



la forte croissance prévue des gens en âge de travailler, l'importance de l'instruction et de la formation s'accroîtront dans l'avenir. L'exigence de hausser les niveaux d'instruction pourrait elle aussi entraîner une migration de sortie des réserves. En revanche, à cause du vieillissement, les Autochtones dans leur ensemble pourraient devenir plus stables et moins enclins à déménager, même ceux qui vivent dans les villes et d'autres communautés non-Autochtones hors réserve. Mais ce sont des prévisions difficiles. De multiples facteurs peuvent influencer sur la migration future, par exemple les débouchés économiques, les occasions d'emploi, la disponibilité de logements dans les réserves et l'accès à l'éducation.

Les recherches et politiques futures en matière de migration des Indiens inscrits doivent se concentrer davantage sur le « roulement » ou la « turbulence » (Chapman, 1978 : 559) dans les régions urbaines, qui résulte à la fois de la mobilité plus forte des Indiens inscrits hors réserve et du degré élevé de mobilité de retour vers les réserves. Cette instabilité résidentielle dans les villes peut avoir de lourdes répercussions sur la prestation des services et sur la cohésion au sein de ces communautés. Malgré le mythe populaire d'un exode en direction de la ville, c'est la fréquence de migration, plutôt que l'origine et la destination des mouvements (p. ex. des réserves vers les villes), qui a les plus grands impacts sur le bien-être des Autochtones et de leurs communautés.

## **Bibliographie**

Clatworthy, S.J. 1996. Migration et mobilité de la population autochtone du Canada. Préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement et Commission royale sur les peuples autochtones.

SSSSSS . 1997. Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières Nations. Direction des recherches et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Clatworthy, S. J. et M. Cooke. 2001. Reasons For Registered Indian Migration. Direction des recherches et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Clatworthy, S. J. et J. Hull. 1983. Native Economic Conditions in Regina and Saskatoon. Winnipeg : Institute of Urban Studies.

Chapman, M. 1978. « On the Cross-Cultural Study of Circulation ». International Migration Review. 12 (4), pp. 559-569.

Cooke, M. J. 1999. On Leaving Home: Return and Circular Migration between First Nations and Prairie Cities. Mémoire de maîtrise non publié, University of Western Ontario.

Falconer, P. 1985. Urban Indian Needs: Federal Policy Responsibility and Options in the Context of the Talks on Aboriginal Self-Government. Document de discussion non publié. Winnipeg : Institute of Urban Studies.

Frideres, J. S. 1974. « Urban Indians » dans Frideres, éd., Canada's Indians: Contemporary Conflicts. Scarborough : Prentice-Hall., pp. 87-100.

Gerber, L. M. 1977. « Community Characteristics and Out-Migration from Indian Communities: Regional Trends ». Document présenté au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

SSSSSS . 1984. Community Characteristics and Out-Migration from Canadian Indian Reserves: Path Analyses ». Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, vol. 21 (2), pp. 46-54.

Guimond, E. 1999. « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 1996 », dans Rapport sur l'état de la population au Canada 1998-1999. Statistique Canada : Ottawa.

Hawthorn, H. B., éd. 1966. Étude sur les indiens contemporains du Canada. Ottawa. Division des affaires indiennes.

Krotz, L. 1990. Indian Country: Inside Another Canada. Toronto : McClelland and Stewart.

Lee, E. S. 1966. « A Theory of Migration ». Demography, no 3, pp. 45-67.

Loh, S., R. Verma, E. Ng, M.J. Norris, M.V. George et J. Perreault. Rapport non publié. Projections de la population indienne inscrite, 1996–2021. Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada, pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).

Lurie, N. O. 1967. « The Indian Moves to an Urban Setting ». Resolving Conflicts - A Cross-Cultural Approach. University of Manitoba Extension and Adult Education Department, pp. 73-86.

McCaskill, D.N. 1970. Migration, Adjustment, and Integration of the Indian into the Urban Environment. Mémoire de maîtrise non publié, Carleton University.

Norris, D. A. et E. T. Pryor. 1984. « Demographic Change in Canada's North », pp. 117–39 dans Actes : Colloque international sur les questions démographiques dans les sociétés nordiques. Coparrainé par le Comité de recherche sur les populations nordiques du Groenland, Gilbjerghoved, Gilleleje, Danemark, 2-5 mai 1984.

Norris, M.J. 1985a. « Migration Patterns of Status Indians in Canada, 1976-1981 ». Document préparé pour la séance Demography of Northern and Native Peoples in Canada, Statistique Canada (juin).

SSSSSS . 1990. « The Demography of Aboriginal People in Canada ». Dans Ethnic Demography: Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations, éd. Shiva S. Halli, Frank Trovato et Leo Driedger. Ottawa : Carleton University Press.

SSSSSS . 1992. « New Developments and Increased Analytical Possibilities With Mobility and Migration Data From the 1991 Census ». Document préparé pour le Canadian Population Society Meeting, Charlottetown, Î.-P.-É. 2-5 juin 1992.

SSSSSS . 1996. « Contemporary Demography of Aboriginal Peoples in Canada ». Dans *Visions of the Heart: Canadian Aboriginal Issues*, éd. David A. Long et Olive P. Dickason. Toronto, Harcourt Brace Canada.

Norris, M. J., D. Kerr et F. Nault. 1995. *Projections of the Population with Aboriginal Identity in Canada, 1991–2016*. Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada, pour la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement et Commission royale sur les peuples autochtones.

Peters, E. 1994. *Demographics of Aboriginal People in Urban Areas, In Relation to Self-Government*. Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ponting, J. Rick, éd. 1997. *First Nations in Canada: Perspectives on Opportunity, Empowerment, and Self-Determination*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson Limited.

Siggner, A. J. 1977. « Preliminary Results from a Study of 1966–71 Migration Patterns among Status Indians in Canada ». Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Sjaastad, L. A. 1962. « The Costs and Returns of Human Migration ». *Journal of Political Economy*, no 70, pp. 80-93.

Statistique Canada. 1993. *Guide d'utilisateur des données de 1991 sur les Autochtones*. Ottawa : Statistique Canada.

SSSSSS . 1998. *Mobilité et migration. Recensement du Canada de 1991*. Numéro 93-322 au catalogue.

Trovato, F., A. Romaniuc et I. Addai. 1994. *Migration des peuples autochtones vers les réserves et hors des réserves au Canada : recension des écrits*. Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.